

CNCDH

COMMISSION NATIONALE
CONSULTATIVE
DES DROITS DE L'HOMME

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RAPPORT

70

ANS

DÉCLARATION
UNIVERSELLE DES
DROITS DE L'HOMME

#STANDUP4HUMANRIGHTS

Rapport d'Activité **2018**

**Les droits de l'Homme
L'affaire de chacun
L'affaire de tous**



DECLARATION UNIVERSELLE
DES Droits de l'Homme

19 48

20 18

Avant-propos

Cette dernière année de mandat pour notre assemblée ne pouvait qu'être placée sous le regard de la Déclaration universelle des droits de l'Homme dont on célèbre à travers le monde le 70ème anniversaire, tout en ne cessant de faire le triste constat d'un mouvement de régression des libertés et droits fondamentaux y compris dans un pays comme la France. René Cassin le 10 décembre 1948, n'hésitait pas à dire que l'on se tromperait grossièrement si l'on croyait « que par sa seule présence et sa seule vertu, la Déclaration universelle des droits de l'Homme transformerait un monde encore chargé d'oppressions et d'injustices. C'est un effort immense, soutenu par les peuples, guidé et coordonné par les Nations unies, qui seul, pourra introduire dans la réalité, le magnifique programme tracé par la déclaration ». Le colloque de fin de mandat en novembre 2018, en partenariat avec Sciences Po et à Sciences Po, sous le titre « La Déclaration universelle des droits de l'Homme plus que jamais » avait précisément pour ambition de démontrer que notre temps devait être celui d'un combat sans relâche pour la réalisation des droits proclamés en 1948, pour l'accès à ces droits, pour leur effectivité.

C'est avec la même détermination qu'à la suite de la publication à la documentation française de l'étude de la CNCDH sur « L'effectivité des droits de l'Homme dans les outre-mer », s'est tenu en mai 2018 notre colloque « Outre-mer à vos droits ! », alors que la loi du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle en outre-mer peinait à être mise en œuvre, et que les conclusions des Assises des outre-mer n'étaient pas encore rendues

publiques dans ce qui deviendra « Le livre bleu des outre-mer ». Travailler sur les Outre-mer français, comme l'a fait notre commission, conduit d'une part à prendre conscience que la France n'est pas hexagonale, et d'autre part à comprendre que l'universalité des droits de l'Homme passe inévitablement par la reconnaissance des identités multiples et des singularités territoriales.

Cette année 2018 fut aussi celle de l'adoption de 13 avis et 5 déclarations, tous publiés au Journal officiel. On doit déplorer deux saisines seulement du gouvernement, l'une sur les mineurs privés de liberté, l'autre sur un projet de loi majeur par son sujet, inacceptable dans nombre de ses dispositions : le projet de loi « Pour une immigration maîtrisée et un droit d'asile effectif ». Malgré ce peu de saisines gouvernementales, la CNCDH n'est pas restée sans voix, non seulement par ses avis et déclarations en auto-saisine, mais aussi par sa participation active à la préparation de l'Examen périodique universel de la France devant le Conseil des droits de l'Homme à Genève en janvier 2018, sans oublier son engagement dans les réseaux francophones, européens et onusiens des institutions nationales de protection des droits de l'Homme que sont l'AF-CNDH, ENNRHI et GANHRI.

En 2018, la CNCDH comme son histoire l'y invite, comme les textes l'y invitent, grâce à l'engagement et au dynamisme de chacune et chacun dans une commission riche de son

pluralisme, dans un contexte très difficile pour les droits de l'Homme et en particulier pour ceux des victimes de racisme et d'antisémitisme, des migrants, et des plus précaires dans ce pays, tenta d'être cette vigie au quotidien, ce lanceur d'alertes quand il le faut. La CNCDH est cette institution de la République indépendante, atypique par l'originalité et le pluralisme de sa composition, qui, sur la scène nationale comme sur la scène internationale, par ses avis et ses déclarations, ses rapports et ses études, par sa présence et ses interventions dans de multiples enceintes, exprime depuis plus de 70 ans, une inquiétude perpétuelle, quelquefois une rage de faire le constat de tant de droits humains bafoués toujours et encore.

23 novembre 2018

Christine Lazerges

Ancienne présidente (2012-2018)
Commission nationale consultative
des droits de l'Homme



Sommaire



Avant-propos	3
Entretien avec Jean-Marie Delarue, président	9
Dates clés de l'année 2018	12
Le rôle de la CNCDH en France	14
Fonctionnement de la CNCDH, indépendance et pluralisme Modalités d'intervention Les missions de la CNCDH La CNCDH, interlocuteur des pouvoirs publics et d'autres institutions Avis et déclarations adoptés en 2018 Mandats spécifiques de la CNCDH Rapporteur national indépendant sur la lutte contre le racisme sous toutes ses formes Rapporteur national indépendant sur la lutte contre la traite et l'exploitation des êtres humains Rapporteur national indépendant sur la mise en oeuvre du Plan national d'application des Principes directeurs des Nations unies pour les entreprises et les droits de l'Homme Rapporteur national indépendant sur la lutte contre la haine anti-LGBT Droits des femmes Droits des personnes handicapées Objectifs de développement durable Effectivité des droits de l'Homme dans les Outre-mer Commission nationale de mise en oeuvre du Droit international humanitaire Protection individuelle Education aux droits de l'Homme	
Le rôle de la CNCDH à l'international	56
Les leviers internationaux pour la promotion et la protection des droits de l'Homme Le levier de l'Examen périodique universel Le levier des organes des traités et des rapporteurs spéciaux des Nations unies Le levier du Conseil de l'Europe Le levier de l'OIT et de l'OCDE Le levier de l'OIF Interaction avec les acteurs et les réseaux des droits de l'Homme Synthèse des relations internationales de la CNCDH Prix des droits de l'Homme de la République française Liens avec les défenseurs des droits de l'Homme Alliance globale des INDH (GANHRI) Réseau européen des INDH (ENNHRI) Réseau AFCNDH Institut français des droits et des libertés	
Personnes et organismes auditionnés en 2018	77
Rapport de mandatures 2012-2018	86

Entretien avec Jean-Marie Delarue, président de la CNCDH

Vous avez été nommé président de la CNCDH en avril 2019 : quelles grandes orientations souhaitez-vous donner à l'institution ?



Ce mandat qui commence sera facilité par l'important renouvellement des membres de la Commission. Je compte donc sur l'expérience des anciens, dont j'ai besoin, et sur ce que nous apporterons les nouveaux, avec de nouvelles manières de voir et de faire.

Il ne faut naturellement rien céder sur les acquis des précédentes Commissions. Et d'abord sur les tâches qui ont été ajoutées au fil des années à ses responsabilités initiales : la CNCDH est rapporteur national indépendant sur la traite des êtres humains (depuis 2014), sur la mise en œuvre des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'Homme (depuis 2017), sur la lutte contre les « LGBT-phobies » depuis 2018 ; elle veille à l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'Homme depuis 2015 ; elle a suivi les mesures de l'état d'urgence en 2016... Tout cela doit être pris avec méthode et sérieux et doit s'inscrire dans le reste des missions dévolues à la CNCDH dans le cadre des saisines ou auto-saisines définies par la loi du 5 mars 2007.

Mais les droits de l'Homme, comme ne cesse pas de le rappeler la Cour de Strasbourg, par exemple, ne sont pas un objet de musée à conserver. Les sociétés évoluent et, avec ces évolutions, la manière dont ces droits sont perçus et mis en œuvre de manière effective. Aujourd'hui, l'accent est mis fortement sur la sécurité dans les pays industriels ; des millions de personnes sont jetées sur

les routes du monde par les conflits, la pauvreté et désormais les atteintes portées à l'environnement ; des personnes privées gouvernement non plus seulement leurs salariés mais aussi en partie le monde, notamment dans son champ numérique et dans les risques que ce dernier fait courir à l'intimité de chacun ; la santé s'emballe et on nous propose de dépasser les frontières de l'humain ; en même temps, existent de solides noyaux aspirant à un repli sur soi aux dépens d'autrui. Ce sont autant d'enjeux pour les droits de l'homme.

Je compte sur les formes de travail de la Commission pour éclairer et suggérer des remèdes à ces évolutions. Ces formes, ce sont le pluralisme des expériences et des opinions, le poids de l'humain et des savoir-faire que portent les associations, la réflexion de tous et le dialogue qui nous sert de stimulant.

Nous avons célébré en 2018 les 70 ans de la Déclaration universelle des droits de l'Homme. Quels combats vous semblent prioritaires pour les années à venir ?

Il est en effet souhaitable que collectivement nous élaborions une stratégie de moyen terme pour nous aider à scinder l'essentiel de l'accessoire, de garder en vue les tendances profondes même si elles s'expriment dans des faits d'actualité.

Les 70 ans que nous avons célébrés montrent que les droits de l'Homme (au sens naturellement de droits humains) n'ont rien d'évident. Leur portée est relativisée dans l'espace et dans les populations : dans l'espace, on fait valoir que les droits de l'Homme sont une invention de l'homme occidental riche et qu'ils n'ont nullement valeur universelle, au nom du droit de chaque pays à vivre comme bon lui semble ; dans les populations, on fait volontiers le tri entre ceux auxquels les droits s'appliquent et ceux qui ne sauraient prétendre à en bénéficier, du fait de leurs comportements, apparences ou opinions. Ces deux manières de voir nous ramènent loin en arrière, avant la Déclaration universelle et le dernier conflit mondial dont les mises en cause de la dignité humaine l'ont inspirée.

Il faut naturellement lutter avec intelligence contre ces forces, montrer qu'elles vont à l'encontre de ceux qu'elles prétendent défendre ; soutenir la vertu des droits comme la liberté d'opinion et d'expression, loin d'être acquises en Europe même ; plaider l'universalité de la dignité humaine, et non la mondialisation des choses ; encourager concrètement le droit d'avoir un toit ou d'être soigné comme il convient ; préserver l'originalité de chacun, dans son intimité et sa vie familiale. Il faudra préciser avec la Commission réunie sur quels éléments elle entend se prononcer pour faire vivre pleinement et effectivement ces principes.

Quels sont les principaux leviers de la CNCDDH pour se faire entendre et pour que ses positions soient suivies dans la sphère politique ?

Comme son nom même l'indique, la Commission n'a qu'une voix consultative et c'est très bien ainsi. C'est au politique de prendre les responsabilités qui lui incombent. Nous ne sommes pas élus mais désignés. Il est normal que nous ne fassions valoir qu'un point de vue.

Mais ce point de vue n'est pas n'importe lequel. Nous ne sommes pas un lobby, un producteur de quelque chose. Nous n'avons d'autre intérêt que la défense de la dignité de chacun, en toute circonstance. J'espère que chaque membre de la Commission aura conscience de l'importance de ce message. Nous n'avons rien de désincarné, au contraire.

Du reste, si nous avons à éclairer le politique de notre manière de voir essentielle, nous avons aussi, comme je l'indiquais, une mission de contrôle de respect des engagements que la France a pris. C'est le rôle des Institutions nationales des droits de l'Homme, accréditées auprès des Nations Unies. La France a signé et ratifié, comme beaucoup d'autres pays, les principales conventions internationales qui ont fait progresser la cause des droits de l'Homme, que ce soit de manière générale (droits civils et politiques ; droits économiques et sociaux) ou pour des populations particulièrement fragiles (les enfants, les réfugiés, l'adoption...). Nous n'avons rien d'une voix clamant dans le désert. Nous avons à rappeler aux gouvernements ce à quoi ils se sont engagés. Je me méfie de cette image selon laquelle la

France serait le pays des droits de l'Homme : Robert Badinter corrige toujours en disant que la France n'est que le pays qui a rédigé la première Déclaration universelle ; ce qui n'est pas certes indifférent. Mais il est vrai que cette circonstance nous fait, en quelque sorte, obligation morale vis-à-vis de nombreuses personnes dans le monde, qui regardent notre pays avec ce prisme.

Et puis notre voix additionne, je l'ai dit, celles de personnes très différentes d'origines et d'expériences. Si nous parvenons à nous entendre sur quelques idées cardinales – je pense en particulier aux représentants d'associations et d'organisations professionnelles qui siègent parmi nous – c'est tout de même un peu de l'opinion qui s'exprime, non ? Mes prédécesseurs – je veux leur rendre cet hommage – n'ont pas à regretter ce qu'ils ont dit ni à rougir de ce à quoi ils sont parvenus, loin de là. La CNCDH est une verte jeune femme de 72 ans qui saura trouver les mots et les arguments pour faire avancer les choses.

La CNCDH est investie d'importantes missions à l'international depuis sa création en 1947. Comment ces missions entrent-elles en résonance avec ses mandats nationaux ?

De manière générale, en matière de droits de l'Homme, l'international et le national s'interpénètrent depuis longtemps. Le droit international a stimulé, voire contraint, le droit national. Par conséquent, ceux qui s'occupent de droits de l'Homme n'ont guère de mal à se référer à ce double horizon.

C'est pour cette raison que la CNCDH a vocation à veiller à l'application par les gouvernements français des conventions internationales que la France, en les ratifiant, a faites siennes ; c'est-à-dire qu'elles doivent s'appliquer tout autant (et même plus pour les juristes...) qu'une loi nationale.

Mes prédécesseurs l'ont fait scrupuleusement. Il en sera naturellement de même demain, que ce soit sur le racisme et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, sur l'évaluation de certaines politiques de genre au regard de la Convention de 1981 sur l'élimination des discriminations à l'égard des femmes, sur le sort réservé aux personnes handicapées au regard de la Convention relative aux droits des personnes handicapées de 2006, etc. Nous ne manquons pas de textes, qu'ils aient été pris dans le cadre des Nations Unies, dans celui du Conseil de l'Europe ou de l'Union européenne, ou encore de la francophonie : encore faut-il, dans notre contexte national, les rendre effectifs. Pour moi, l'effectivité est la vérité des droits de l'Homme. Nous y veillerons donc collectivement, avec les membres et le personnel de la Commission.

AVIS DECLARATIONS RAPPORTS



27 MARS

Privation de liberté des mineurs
Projet de convention sur les crimes contre l'humanité

2 MAI

PJL Asile et Immigration
Agir contre les maltraitements dans le système de santé
Protection de la vie privée à l'ère du numérique

19 JUIN

PJL de lutte contre les violences sexuelles et sexistes
Situation des migrants à la frontière franco-italienne

Dates clefs de l'année 2018



JANVIER

FÉVRIER

MARS

AVRIL

MAI

JUIN

AUDITIONS



15 JANVIER

Examen oral de la France dans le cadre de l'EPU

23 MARS

Réunion d'échange avec la société civile sur les 70 ans de la DUDH

28 JUIN

Intervention de la CNCDH devant le Conseil des DH pour l'EPU de la France

RÉUNIONS



5 FÉVRIER

Réunion annuelle du PCN France

20 - 23 FÉVRIER

Assemblée générale de GANHRI

2-3 AVRIL

Atelier de formation sur l'accréditation organisé par OIF, AFCNCDH et HCDH

14-18 MAI

Sous-comité d'accréditation des INDH

ÉVÉNEMENTS



17 JANVIER

Soirée-débat "Pas de sécurité sans libertés"

20 JANVIER

Colloque "Hommage à René Cassin" organisé avec l'IIIDH

22 MARS

Conf. de presse de présentation du Rapport sur la lutte contre le racisme

6 AVRIL

Colloque "Précarité et handicap : où en est la France ?"
Conférence sur la vie autonome et les droits internationaux des personnes handicapées

7 JUIN

Evenement "Walk the (Global) Walk, par l'zIDHP, Caen

14 JUIN

Colloque "Outre-mer : à vos droits!"

RENCONTRES



7 FÉVRIER

Rencontre avec Edouard Philippe, Premier ministre

20 MARS

Rencontre avec Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé

21 MARS

Remise du rapport sur la lutte contre le racisme à E. Philippe, Premier ministre

22 MARS

Rencontre avec Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation

9 AVRIL

Remise de l'avis sur la privation de liberté des mineurs à Nicole Belloubet, garde des Sceaux

14 MAI

Rencontre avec la rapporteur spéciale sur DH et lutte anti-terroriste

3 JUILLET

Droit des personnes handicapées
Approche fondée sur les droits de l'Homme

2 OCTOBRE

Droits des paysans
Lutte contre le terrorisme et action humanitaire
Lutte contre la traite des êtres humains
Projet de traité entreprises et droits de l'Homme

20 NOVEMBRE

Réforme de la justice
Lutte contre les violences sexuelles
Assistance médicale à la procréation
Racisme et discriminations dans le sport
Droits des enfants



JUILLET-AOÛT

SEPTEMBRE

OCTOBRE

NOVEMBRE

DÉCEMBRE

11 OCTOBRE

Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO)

9 - 11 OCTOBRE

Réunion triennale de GANHRI

15 - 19 OCTOBRE

Sous-comité d'accréditation des INDH

13-14 NOVEMBRE

GT ENNHRI sur les migrations

16 NOVEMBRE

Colloque "Déclaration universelle des droits de l'Homme, Plus que jamais"

4-5 DÉCEMBRE

Réunion du réseau européen des rapporteurs nationaux sur la lutte contre la traite

10 DÉCEMBRE

Remise du prix des droits de l'Homme

14-15 DÉCEMBRE

Colloque "Les fondements des droits de l'Homme au défi des nouvelles technologies" (par le CRDH Paris II)

12 DÉCEMBRE

Rencontre avec une délégation des ministères de la Justice et de l'Europe et des Affaires étrangères sur le projet de traité contraignant Entreprises et DH

17 SEPTEMBRE

Action collective #LEcoleUnDroit

21 SEPTEMBRE

Rencontre avec Nicole Belloubet, garde des Sceaux





Le rôle de la CNCDH en France

Créée en 1947 à l'initiative de René Cassin, la Commission nationale consultative des droits de l'Homme est à la fois inscrite dans l'histoire des institutions de la République, et dans celle de la construction des Nations unies. **Son mandat large englobe tous les droits de l'Homme**, considérés comme un corpus de garanties interdépendantes, indivisibles et universelles, de nature à protéger la dignité humaine.

Assimilée à une autorité administrative indépendante, elle est l'Institution nationale française de promotion et de protection des droits de l'Homme, accréditée auprès des Nations unies, conformément à la Résolution consacrant les Principes de Paris.

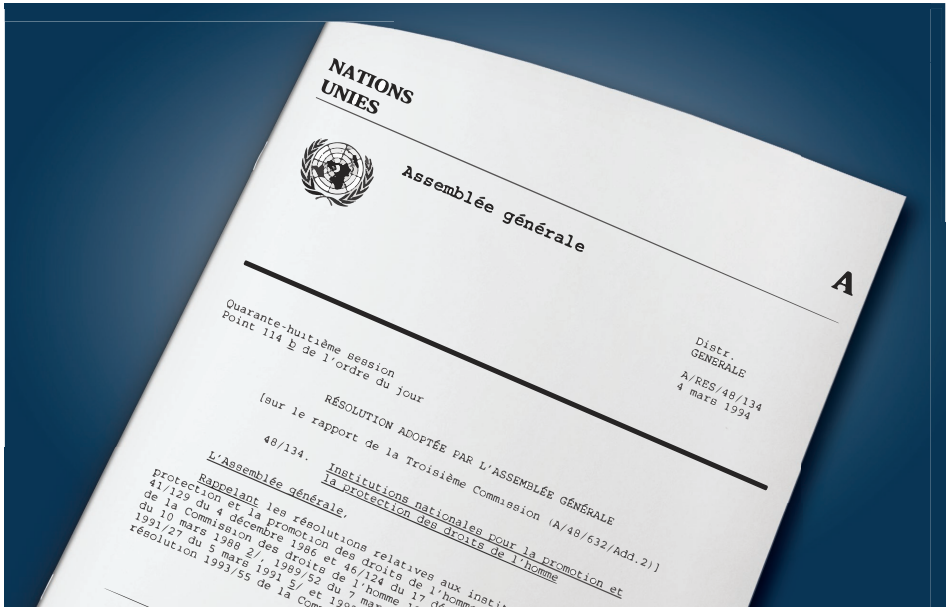
Son indépendance, réaffirmée par la loi du 5 mars 2007 qui refonde la Commission, est la condition nécessaire de ses missions de conseil aux pouvoirs publics et de contrôle des engagements internationaux de la France en matière de droits de l'Homme et de droit international humanitaire.

Sa composition pluraliste permet un dialogue permanent unique entre personnalités qualifiées et organisations de la société civile. Reflétant la diversité des opinions sur les questions liées aux droits de l'Homme, cette composition collégiale assure un niveau très élevé d'expertise, au plus proche des réalités concrètes du terrain.

Au cours de ses 71 ans d'existence, les missions de la CNCDH se sont densifiées. Dotée de mandats spécifiques de Rapporteur national indépendant, la CNCDH est l'organe de surveillance du suivi de la mise en œuvre des conventions internationales des droits de l'Homme.

Le fonctionnement de la CNCDH

Indépendance Pluralisme



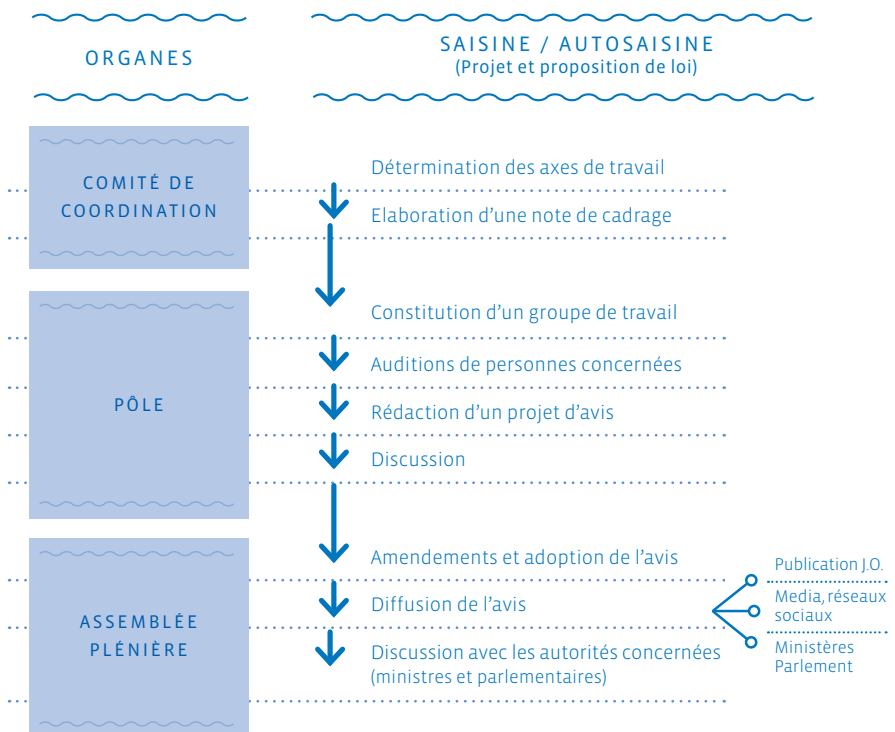
Les modalités d'intervention dans le processus législatif au titre de la mission de conseil

Qu'elle soit saisie par les ministères concernés ou qu'elle se saisisse elle-même, la CNCDH peut intervenir à tout moment de la procédure législative.

Les avis sont préparés au sein des pôles de la CNCDH, sous la direction d'un rapporteur. Ils sont ensuite débattus, amendés, adoptés à la majorité par l'Assemblée plénière composée de l'ensemble des membres de l'institution. L'Assemblée plénière se réunit en moyenne une fois par mois pour débattre des projets d'avis et de rapports.

Une fois adoptés, les avis sont aussitôt rendus publics, communiqués aux ministères concernés, aux parlementaires et plus largement aux administrations concernées, et publiés au Journal officiel de la République française.

Désireuse de rendre accessible au plus grand nombre le riche contenu de ses avis et rapports, la CNCDH s'est engagée dans la voie du projet européen Facile à Lire et à Comprendre (FALC) et veille à rendre ses rapports accessibles au plus grand nombre.



Les missions clefs de la CNCDH

Assimilée à une autorité administrative indépendante, la CNCDH a pour mission générale de promouvoir et protéger l'ensemble des droits garantis par les Conventions internationales des droits de l'Homme.

Elle dispose d'une large mission :



• Conseiller les pouvoirs publics

Par ses avis, études et rapports, la CNCDH éclaire la décision politique dans le champ des droits de l'Homme.



• Contrôler le respect par la France de ses engagements internationaux en matière de droits de l'Homme et de droit international humanitaire.

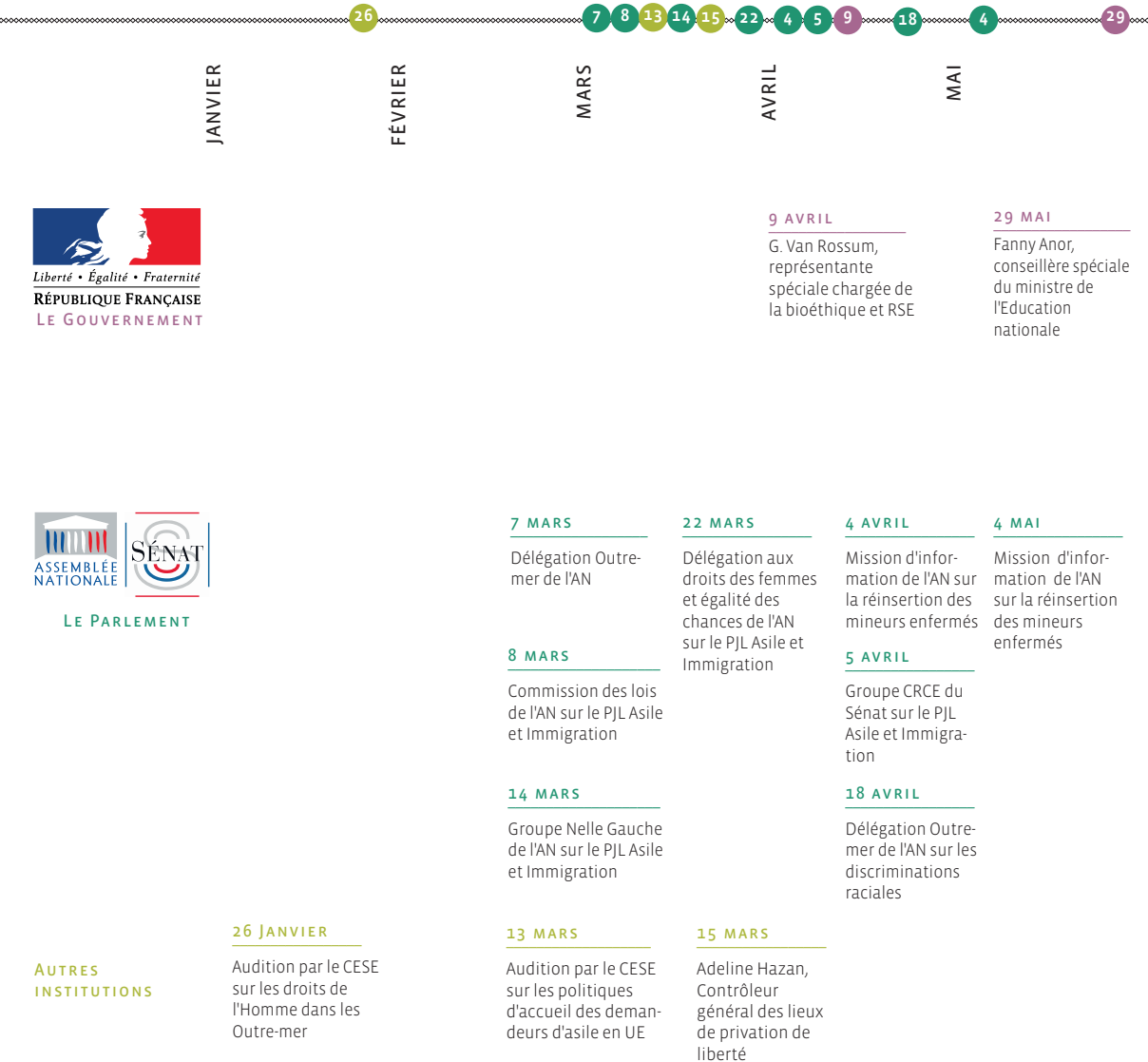
A ce titre, elle assure le suivi de l'ensemble des Conventions internationales des droits de l'Homme et des politiques publiques qui s'y rapportent (genre ; handicap ; droits civils et politiques ; droits économiques, sociaux et culturels ; droit de l'enfant ; torture et autres actes inhumains, etc.) et contribue aux mécanismes de surveillance des Nations unies et du Conseil de l'Europe. Elle alerte et sensibilise l'opinion publique sur ces questions.

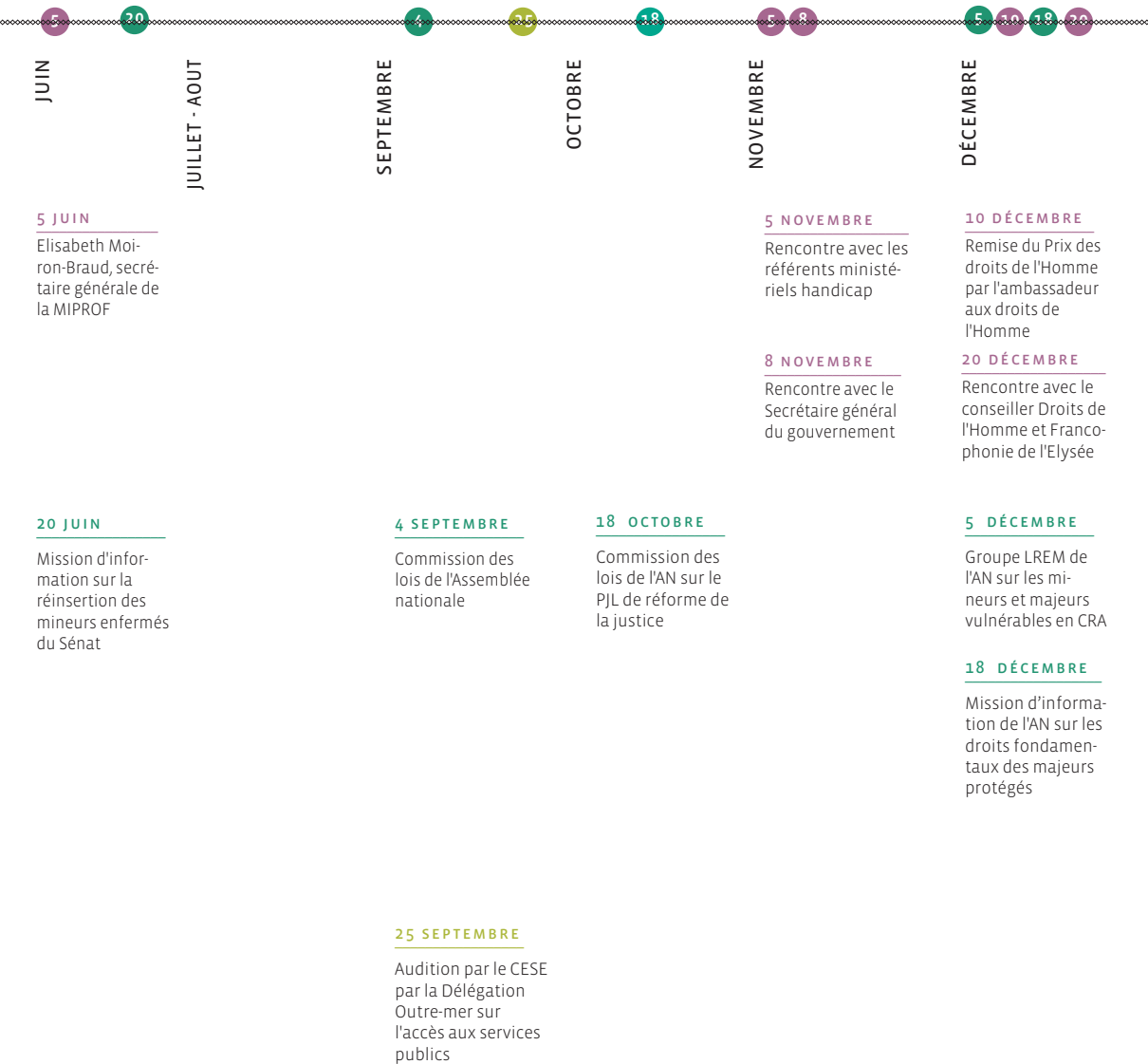
La CNCDH est titulaire de plusieurs mandats particuliers :



- Rapporteur national indépendant sur la lutte contre toutes les formes de racisme ;
- Rapporteur national indépendant sur la lutte contre la traite et l'exploitation des êtres humains ;
- Rapporteur national indépendant sur la mise en œuvre des Principes directeurs des Nations unies sur les Entreprises et les droits de l'Homme ;
- Rapporteur national indépendant sur la lutte contre la haine anti-LGBT ;
- Commission nationale de mise en œuvre du droit international humanitaire.

La CNCDH, interlocuteur régulier des pouvoirs publics français et les autres institutions





Avis et déclarations adoptés par la CNCDH en 2018



AVIS



Justice des mineurs : l'éducatif doit primer sur le répressif

Avis sur la privation de liberté des mineurs, 27 mars 2018

Devant l'augmentation du nombre de mineurs privés de liberté, la garde des Sceaux a saisi la CNCDH. Le constat dressé sur la justice pénale des mineurs est très critique. La privation de liberté n'est plus ordonnée comme une mesure d'ultime recours. Elle se banalise en amont de la condamnation. Les centres éducatifs fermés sont presque tous des échecs. La CNCDH appelle l'État à revoir en profondeur la justice pénale des mineurs pour que l'éducatif prime à nouveau sur le répressif et à redonner toute sa place au milieu ouvert. Elle dénonce en outre la prise en charge inadaptée des mineurs non accompagnés.



JORF n°0077 du 1^{er} avril 2018, texte n° 48



Une Convention sur les crimes contre l'humanité, occasion unique de renforcer le système pénal international

Avis sur le projet de convention sur les crimes contre l'humanité, 27 mars 2018

La Commission du droit international des Nations unies a proposé un avant-projet de *Convention sur les crimes contre l'humanité*, instrument complémentaire au Statut de Rome. Convaincue de l'urgence de réaffirmer les principes qui régissent le système pénal international, à l'heure où la Cour pénale internationale fait l'objet de très nombreuses contestations, la CNCDH considère que, sous réserve de modifications, ce texte peut réellement contribuer au renforcement de la protection des droits. Elle appelle la France à jouer un rôle moteur pour en améliorer le contenu et mobiliser d'autres États.



JORF n°0077 du 1^{er} avril 2018, texte n° 47



Politique migratoire et d'asile : le gouvernement doit revoir sa copie

Avis sur le projet de Loi "Pour une immigration maîtrisée et un droit d'asile effectif", 2 mai 2018

Saisie par le ministère de l'Intérieur, la CNCDH rend un avis très critique sur le projet de loi « *Pour une immigration maîtrisée et un droit d'asile effectif* ». Elle dénonce un texte inadapté au regard des objectifs poursuivis et dangereux au regard du respect des droits et des libertés fondamentaux des personnes étrangères présentes en France. Modifications de la procédure d'asile, durcissement du régime d'éloignement, renforcement des mesures privatives de liberté, non prise en compte de la vulnérabilité des mineurs... Le projet de loi est contraire au respect des droits fondamentaux et aux valeurs de la république française.



JORF n°0105 du 6 mai 2018, texte n° 28



Agir contre les maltraitances dans le système de santé : une nécessité pour respecter les droits fondamentaux

Avis "Agir contre les maltraitances dans le système de santé", 22 mai 2018

Alertée sur les nombreux actes de maltraitance au sein du système de soin français, la CNCDH s'est interrogée sur les dysfonctionnements du système de santé qui peut engendrer la souffrance des patients, des soignants et des aidants. Elle appelle les pouvoirs publics à remettre l'humain au cœur du système de santé français, aujourd'hui guidé par les impératifs de rentabilité et de productivité.



JORF n°0126 du 3 juin 2018, texte n° 62



Protéger la vie privée à l'ère du numérique

Avis sur la protection de la vie privée à l'ère du numérique, 22 mai 2018

A l'occasion de l'entrée en vigueur du Règlement général sur la protection des données (RGPD), la CNCDH alerte sur la nécessité de préserver le droit à la vie privée face aux mutations engendrées par les usages numériques. Si le développement d'Internet, et plus largement l'avènement de l'ère numérique, ouvrent des opportunités intéressantes, ils font peser des risques tout aussi réels sur les droits de l'Homme. La CNCDH demande à la France et aux États européens de s'engager à préserver le droit à la vie privée pour tout citoyen européen face aux mutations engendrées par les usages numériques.



JORF n°0126 du 3 juin 2018, texte n° 63



Droits des personnes migrantes : la frontière italienne ne peut pas être une zone de non-droit

Avis sur la situation des personnes migrantes à la frontière franco-italienne, 19 juin 2018

La CNCDH lance un cri d'alerte sur la situation extrêmement préoccupante des migrants à la frontière italienne. Lors de deux missions d'investigation, la CNCDH a constaté de très graves violations des droits des personnes migrantes (procédures d'admission non conformes à la loi, conditions d'accueil intolérables, prise en charge inadaptée des mineurs non accompagnés). Elle appelle les pouvoirs publics à sortir du déni et à cesser des pratiques illégales, inhumaines et contraires aux valeurs de solidarité de la France.



JORF n°0150 du 1^{er} juillet 2018, texte n° 24



Les droits de l'Homme, ADN des politiques publiques

Avis sur l'approche fondée sur les droits de l'Homme, 3 juillet 2018

Il est urgent que les pouvoirs publics portent une vision positive des droits de l'Homme et les inscrivent systématiquement au cœur de l'action politique. Dans cet avis majeur, la CNCDH rappelle aux pouvoirs publics l'intérêt et les enjeux de fonder l'élaboration et l'évaluation de toutes les politiques publiques sur les droits de l'Homme et les appelle à rendre effective l'approche fondée sur les droits de l'Homme.



JORF n°0161 du 14 juillet 2018, texte n° 104

[Avis disponible en anglais](#)



Réaffirmer les droits des paysans, une urgence

Avis relatif à la Déclaration sur les droits des paysans et des personnes vivant en zones rurales, 2 octobre 2018

Depuis la crise alimentaire de 2008, la situation particulièrement dramatique des paysans et des travailleurs ruraux est au cœur de l'actualité internationale. Une *Déclaration sur les droits des paysans et des personnes vivant en zones rurales* est en cours d'élaboration depuis 2013. La CNCDH appelle la France à se mobiliser sur ce projet de Déclaration afin de construire un consensus fort autour de ce texte essentiel pour la lutte contre la pauvreté et pour l'avenir de la planète.



JORF n°0238 du 14 octobre 2018, texte n° 98

[Avis disponible en anglais](#)



Lutte contre le terrorisme et action humanitaire : l'exigence de protéger les civils doit primer sur l'impératif de sécurité

Avis sur l'incidence de la législation relative à la lutte contre le terrorisme sur l'action humanitaire, 2 octobre 2018

La CNCDH, en tant que Commission nationale de mise en œuvre du droit international humanitaire, alerte sur les périls et entraves auxquels font face les acteurs humanitaires en raison de la lutte anti-terroriste. La CNCDH affirme que l'exigence de protéger les civils, qui incombe aux États, doit primer sur l'impératif de sécurité. Elle salue le recours à la clause d'exemption humanitaire dans une directive relative à la lutte contre le terrorisme par l'Union européenne.



JORF n°0238 du 14 octobre 2018, texte n° 97

[Avis disponible en anglais](#)



Violences sexuelles : une urgence sociale et de santé publique, un enjeu pour les droits fondamentaux

Avis sur la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, 20 novembre 2018

Au lendemain de l'adoption d'une nouvelle loi renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, la CNCDH réaffirme qu'une prévention efficace contre ces violences repose sur les piliers à la fois de prévention, de réparation et de répression, et nécessite une mobilisation sur le long terme des pouvoirs publics et de la société civile. Elle appelle notamment les pouvoirs publics à agir en amont sur la dimension sociétale des violences sexuelles, en sensibilisant en particulier dès le plus jeune âge à la notion de consentement. La CNCDH considère en outre que la législation pénale concernant les infractions sexuelles devrait intégrer cette notion de consentement. Elle recommande d'améliorer les dispositifs de protection et d'accompagnement des victimes.



JORF n°0273 du 25 novembre 2018, texte n° 66



Le sport doit redevenir un facteur d'intégration et d'inclusion

Avis sur le racisme et les discriminations dans le sport, 20 novembre 2018

Alors que Paris, et avec elle, toute la France, se prépare à accueillir les Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024, la CNCDH fait le constat inquiétant d'une banalisation des propos et actes dévalorisants et discriminatoires dans le milieu sportif. Elle appelle l'ensemble des acteurs du monde sportif à faire de la prévention de tout comportement discriminatoire une priorité, et à développer un sport réellement inclusif. Le sport doit continuer à incarner les valeurs de solidarité, fair-play, tolérance, et permettre de dépasser les différences.



JORF n°0273 du 25 novembre 2018, texte n° 68



Les couples de femmes et les femmes célibataires doivent pouvoir bénéficier de l'Assistance médicale à la procréation

Avis sur l'assistance médicale à la procréation, 20 novembre 2018

Dans le cadre du réexamen des lois de bioéthique, la CNCDH a décidé d'étudier plus particulièrement l'assistance médicale à la procréation (AMP). Car elle touche au plus près la liberté individuelle et les droits des personnes, et l'intérêt de l'enfant, la CNCDH considère qu'il est indispensable de réinterroger cette pratique à l'aune du respect des droits humains. Si elle se prononce en faveur de l'ouverture de l'assistance médicale à la procréation pour les couples de femmes et les femmes célibataires, la CNCDH appelle les pouvoirs publics à revenir sur certaines pratiques. Elle se prononce en outre en faveur d'un droit encadré d'accéder à ses origines.



JORF n°0273 du 25 novembre 2018, texte n° 69



Réforme de la justice pénale - Vers un nouveau recul du respect des droits fondamentaux

Avis sur projet de loi de programmation 2018-2022 et de réforme de la justice (volet pénal), 20 novembre 2018

Alors que l'étude du projet de loi de programmation 2018-2022 et de réforme de la justice débutait à l'Assemblée nationale, la CNCDH rend un avis très sévère sur ce texte. Elle dénonce une nouvelle étape dans la dérive de la procédure pénale pour servir des objectifs de réduction des coûts et de simplification au détriment des droits fondamentaux tant du mis en cause que de la victime, et au détriment d'une justice de qualité. La CNCDH déplore notamment les pouvoirs accrus du parquet, la complexification du parcours judiciaire et de l'accès au juge.



JORF n°0273 du 25 novembre 2018, texte n° 67

DÉCLARATIONS



Déclaration sur le projet de loi renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes

Déclaration adoptée 19 juin 2018

Au lendemain de l'adoption en Conseil des ministres du projet de loi *renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes*, la CNC DH est consternée par les incohérences et les approximations juridiques du texte. La CNC DH demande le retrait du projet de loi et appelle à une réflexion d'ampleur, notamment sur les dispositions pénales en matière d'infractions sexuelles.



JORF n°0150 du 1^{er} juillet 2018, texte n° 25



Déclaration sur la nécessaire garantie des droits des personnes handicapées

Déclaration adoptée le 3 juillet 2018

La CNC DH fait part de sa très vive inquiétude concernant deux projets de loi « *Evolution du logement, de l'aménagement et du numérique* », et *pour la liberté de choisir son avenir professionnel*. Des dispositions de ces textes contreviennent directement à l'esprit et aux obligations énoncées dans la *Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées*. Elle rappelle que, à terme, derrière ces enjeux du logement du travail et de l'accessibilité numérique, c'est bien le projet de bâtir une société inclusive qui est en cause.



JORF n°0161 du 14 juillet 2018, texte n° 103



Lutte contre la traite des êtres humains : pour une politique à la hauteur des enjeux, impliquant la société civile

Déclaration adoptée le 2 octobre 2018

À l'occasion de la journée européenne de lutte contre la traite des êtres humains, la CNCDH déplore une nouvelle fois que la France ne se soit toujours pas dotée d'un nouveau plan national d'action de lutte contre ce fléau. La CNCDH rappelle que la société doit être impérativement impliquée dans l'élaboration de ce nouveau plan, qui doit être mis en œuvre, en urgence, avec des moyens humains et financiers suffisants.



JORF n°0238 du 14 octobre 2018, texte n° 99

Déclaration sur le projet de traité sur les entreprises et les droits de l'Homme

Déclaration adoptée le 2 octobre 2018

À la veille de la 4^{ème} session de négociation du Groupe de travail intergouvernemental chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant pour les entreprises et les droits de l'Homme, la CNCDH appelle la France à jouer un rôle moteur dans les négociations sur le texte proposé (*zero draft*). La CNCDH souhaite en particulier que la France crée une dynamique au sein de ses partenaires européens pour qu'ils participent de manière constructive aux discussions.



JORF n°0238 du 14 octobre 2018, texte n° 100



Convention internationale des droits de l'enfant : prenons leurs droits au sérieux !

Déclaration adoptée le 20 novembre 2018

En cette journée mondiale des droits de l'enfant, la CNCDH rappelle aux pouvoirs publics que les enfants sont des titulaires de droits et qu'ils leur incombent de protéger et rendre effectifs leurs droits. Elle alerte en particulier la France sur quatre situations : l'inadaptation de l'aide sociale à l'enfance, le défaut de prise en charge appropriée des mineurs non accompagnés, la justice des mineurs marquée par une approche répressive au détriment d'une démarche plus axée sur l'éducation et les discriminations dans l'accès à l'école.



JORF n°0238 du 14 octobre 2018, texte n° 97



Mandats spécifiques

RAPPORTEUR NATIONAL INDÉPENDANT

Droits des FEMMES
 Genre
DROIT International HUMANITAIRE
 Action Humanitaire
Haine ANTI-LGBT
 Respect
RACISME
 Antisémitisme
 Xénophobie
 Dignité
 Tolérance
ENTREPRISES
 Responsabilité sociale des entreprises
Droits des PERSONNES HANDICAPEES
 Inclusion
TRAITE des êtres humains

Rapporteur national sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme Publication du rapport 2017



Conformément à la loi du 13 juillet 1990, la CNCDH remet chaque année au Gouvernement un rapport qui dresse un état des lieux du racisme, de l'antisémitisme et de la xénophobie en France, ainsi que des moyens de lutte mis en oeuvre pour les combattre. Sur la base d'une analyse critique des politiques conduites et en s'appuyant sur les observations des organes internationaux, la CNCDH formule une série de recommandations visant à mieux connaître, comprendre et lutter contre toutes les formes de racisme. Elle remplit ainsi avec ce rapport une triple fonction de veille, d'évaluation et de proposition.

Rapport dans son intégralité

> www.cncdh.fr/fr/publications/rapport-2017-sur-la-lutte-contre-le-racisme-lantisemitisme-et-la-xenophobie

Les Essentiels

> www.cncdh.fr/fr/publications/les-essentiels-du-rapport-2017-sur-la-lutte-contre-le-racisme-sous-toutes-ses-formes



L'engagement de la CNCDH pour lutter contre le racisme sous toutes ses formes s'inscrit, au-delà de ce rapport, dans le cadre de ses activités transversales. La CNCDH entretient un échange régulier avec la DILCRAH, où elle est notamment représentée au conseil scientifique. Elle organise et participe à des actions de formation. Elle produit du matériel pédagogique, et organise des événements pour promouvoir la tolérance et le respect dû à chacun.

L'année 2017 est marquée par une stabilisation de l'indice de tolérance et confirme la tendance à la baisse des actes racistes ayant fait l'objet d'un signalement aux forces de l'ordre, qui doit être nuancée par l'ampleur du « chiffre noir ». Malgré cette tendance positive dont on peut se réjouir, dans l'ensemble, le niveau du racisme en France reste inquiétant, la persistance des actions violentes requiert une extrême vigilance, tout comme les manifestations de rejet plus subtiles qui constituent le quotidien de nombreuses personnes.

Cette 27^e édition s'articule autour de trois grands axes :

- un état des lieux actualisé du racisme en France sous toutes ses formes, dont l'enquête produite depuis 1990 pour la CNCDH visant à évaluer les perceptions et les attitudes vis-à-vis du racisme, à analyser les opinions des Français à l'égard de l'autre, et à essayer de comprendre les logiques sous-jacentes à l'apparition et à la prégnance de certains préjugés ;
- le suivi des recommandations formulées par la CNCDH les années précédentes, dans une démarche à la fois évaluative et prospective ;
- l'évaluation du Plan interministériel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme (2015-2017) et recommandations pour l'élaboration du 3^e Plan national d'action (2018-2020).

Le rapport a été remis à Edouard Philippe, Premier ministre, le 21 mars 2018.

L'action publique de lutte contre le racisme se développe principalement autour d'un plan d'action interministériel, renouvelé à intervalles réguliers depuis 2012, dont la coordination est assurée par la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (DILCRAH). En lien avec son mandat de Rapporteur national sur la lutte contre le racisme et en réponse à la saisine du Délégué interministériel (septembre 2017), la CNCDH a été étroitement associée à la préparation du troisième plan interministériel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme (PILCRA) 2018 – 2020.

De très nombreuses actions prévues dans ce cadre s'inspirent directement des analyses et propositions formulées par la CNCDH en décembre 2017. La CNCDH se réjouit de la qualité de cette coopération.

Elle s'attachera à suivre la mise en œuvre effective de ce Plan et procédera à une évaluation à mi-parcours comme le prévoit le Plan.



La CNCDH face à ses publics

- **19 mars** : présentation du Plan national d'action 2018-2020
- **21 mars** : remise du Rapport annuel au Premier ministre
- **25 juin** : participation à une journée d'accueil des services civiques, organisé par Unis-Cité
- **27 septembre** : colloque internationale et interdisciplinaire "Racisme et discrimination raciale, de l'école à l'université", organisé par l'Université Paris Diderot
- **12 octobre** : intervention au collège Condorcet à Limay, dans le cadre du projet pédagogique "L'Autre, c'est moi"
- **13 octobre** : intervention sur la prévention des contrôles d'identité discriminatoires et/ou abusifs dans le cadre d'une journée d'étude organisée par la Ligue des droits de l'Homme

Lutte contre la traite des êtres humains : plaidoyer pour une politique publique à la hauteur des enjeux



Évaluation dans son intégralité
 > www.cncdh.fr/fr/publications/evaluation-du-plan-daction-national-contre-la-traite-des-etres-humains-2014-2016



Rapport dans son intégralité
 > www.cncdh.fr/fr/publications/rapport-2015-sur-la-lutte-contre-le-racisme-lantisemitisme-et-la-xenophobie

Les " Essentiels"
 > www.cncdh.fr/fr/publications/les-essentiels-rapport-2015-sur-la-lutte-contre-la-traite-des-etres-humains

Dans l'attente d'un nouveau plan national d'action de lutte contre la traite des êtres humains.

Dans le cadre de son mandat de **rapporteur national indépendant sur la lutte contre la traite des êtres humains**, la CNCDH s'était attachée, au cours de l'année 2017, à dresser l'état des lieux de la mise en œuvre du plan d'action national contre la traite des êtres humains, et à formuler plusieurs recommandations en vue de l'élaboration d'un nouveau plan d'action national.

Dans son évaluation, la CNCDH regrettait que la mise en œuvre du plan n'ait pas été à la hauteur des objectifs poursuivis : soit que certaines mesures du plan n'aient donné lieu à aucune application, soit que leur effectivité soit insuffisante.

Pour l'avenir, la CNCDH estimait que la coordination de la lutte contre la traite des êtres humains et la mise en œuvre d'un prochain Plan d'action national devrait être confiée à une instance inter-ministérielle spécifiquement et uniquement dédiée à la lutte contre la traite et l'exploitation des êtres humains sous toute ses formes, et dotée de moyens humains et financiers à la hauteur des enjeux.

Alors que le gouvernement tarde à s'engager sur un nouveau plan d'action, la CNCDH n'a eu de cesse tout au long de l'année 2018 de rappeler qu'en matière de lutte contre la traite des êtres humains beaucoup de choses restent à faire, tant sur le volet répressif, s'agissant notamment de la traite à des fins d'exploitation par le travail, que sur le volet de la protection des victimes, ou sur le volet de la prévention. La CNCDH a ainsi, à plusieurs reprises, alerté le Gouvernement sur la nécessité de mettre en place un nouveau plan d'action, assorti des moyens nécessaires à sa mise en œuvre, pour que la lutte contre la traite des êtres humains ne demeure pas un vœu pieu.

- Communiqué de presse du 22 janvier 2018 - Lutte contre la traite des êtres humains : il est urgent que le gouvernement se mobilise.

> [Lire le CP](#)

- Communiqué de presse du 10 mai 2018 - Lutte contre la traite des êtres humains : Se souvenir et commémorer sont essentiels. Agir au quotidien est indispensable.

> [Lire le CP](#)

Alors que, début octobre, un deuxième plan était en cours d'élaboration, la CNCDH a regretté de ne pas être associée plus étroitement à sa préparation, rappelant que ce plan devait être conçu en s'appuyant sur son évaluation du premier plan et sur ses recommandations ; et en concertation avec les représentants de la société civile, ONG et syndicats, confrontés quotidiennement à la traite et à l'exploitation des êtres humains.

> www.cncdh.fr/fr/publications/lutte-contre-la-traite-des-etres-humains-pour-une-politique-la-hauteur-des-enjeux

Sensibilisation

En tant que rapporteur national, la CNCDH a également pour mission de donner une plus grande visibilité à la lutte contre la traite et l'exploitation des êtres humains. Ainsi, la CNCDH ne manque jamais d'alerter, dans ses différentes publications, sur les risques de traite des êtres humains dont peuvent être victimes certaines populations vulnérables (les mineurs, les femmes, les personnes immigrées...).

C'est aussi à ce titre, qu'elle co-organise ou participe à différents événements de sensibilisation et d'information sur la réalité de la traite des êtres humains en France, soit à destination de professionnels (intervention dans des sessions de formation à l'ENM ou formation des représentants syndicaux de la CGT par exemple), ou du grand public (participations à des conférences-débats organisées par le secteur associatif notamment).



La CNCDH face à ses publics

- **5 avril** : colloque "identifier et protéger les enfants victimes de traite des êtres humains", co-organisé par le Collectif Ensemble contre la traite des êtres humains, le Secours catholique et le Dispositif national AC.Sé/Association ALC
- **19 octobre** : débat sur la traite des êtres humains organisé par la Maison de la citoyenneté de la ville de la Courneuve
- **11 décembre** : conférence "Comprendre et prévenir le travail forcé: un enjeu pour les entreprises", organisée par l'association Entreprises pour les droits de l'Homme et l'Institute for Human Rights and Business

Réseau européen des rapporteurs nationaux

La CNCDH est par ailleurs membre du réseau européen des rapporteurs nationaux sur la traite des êtres humains et mécanismes équivalents. A ce titre elle a participé à plusieurs réunions d'échange avec la Commission européenne et ses homologues européens.



Entreprises et droits de l'Homme



Rapporteur national indépendant : lancement de l'évaluation de la mise en œuvre du PNEDH

En avril 2017, le gouvernement français a publié le premier Plan national d'action pour la mise en œuvre des *Principes directeurs des Nations unies pour les entreprises et les droits de l'Homme* (PNEDH). Le plan confie à la CNCDDH « le suivi et l'évaluation du Plan national d'action pour les droits de l'Homme et les entreprises et des résultats des actions engagées ». Dans ce cadre, La CNCDDH a initié les travaux de rédaction du premier rapport d'évaluation, consultant l'ensemble des parties prenantes par le biais de questionnaires. Le rapport sera publié au 2nd semestre 2019.

> Consultez le PNEDH dans son intégralité www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/droits-de-l-homme/entreprises-et-droits-de-l-homme/article/plan-national-d-action-pour-la-mise-en-oeuvre-des-principes-directeurs-des

Projet de traité des Nations unies sur les entreprises et les droits de l'Homme

En juin 2014, le Conseil des droits de l'Homme a adopté une résolution visant à créer un Groupe intergouvernemental de travail dont le but serait d'élaborer un instrument international contraignant « *relatif aux violations des droits de l'Homme par les entreprises transnationales et les autres entreprises* ». Piloté par l'Equateur, le groupe de travail a présenté un projet le 20 juillet 2018, qui a été débattu en octobre 2018 lors d'une 4^{ème} session de négociation.

Dans une déclaration adoptée le 2 octobre, la CNCDDH a appelé la France à jouer un rôle moteur et constructif dans cette négociation.

> www.cncddh.fr/fr/actualite/declaration-sur-ladoption-dun-instrument-international-contraignant-sur-les-entreprises-et



Au sein de la plateforme RSE, courant 2018, la CNCDDH a participé activement à la rédaction de trois avis :

- **Avis RSE et Objectifs de développement durable**, dans lequel la Plateforme RSE formule des recommandations pour accompagner et renforcer la mobilisation des entreprises vis-à-vis des Objectifs de développement durable. www.strategie.gouv.fr/publications/rse-objec-tifs-de-developpement-durable-avis-de-plate-forme-rse
- **Avis sur l'emploi des personnes handicapées**. La Plateforme RSE y formule des recommandations pour mieux renforcer la formation des travailleurs handicapés, faciliter leur recrutement, mieux agir pour leur accueil et maintien dans l'emploi, reconnaître les entreprises handi-accueillantes, et inscrire la question du handicap dans le dialogue des parties prenantes. www.strategie.gouv.fr/publications/emploi-tra-vailleurs-handicapes-plateforme-rse-pre-sente-15-recommandations
- **Avis sur l'engagement des entreprises pour la prévention des conduites addictives (alcool, tabac et stupéfiants)**. www.strategie.gouv.fr/publications/engage-ment-entreprises-prevention-conduites-addic-tives-alcool-tabac-stupefiants

Dans le cadre de la rédaction d'un autre avis « RSE et environnement », la CNCDDH a apporté son expertise au regard de la responsabilité environnementale.

> www.strategie.gouv.fr/publications/rse-environ-nement-avis-de-plateforme-rse-o

Groupe de travail ENNHRI

Membre actif du GT ENNHRI « Entreprises et droits de l'Homme », la CNCDH a participé à la rédaction d'une déclaration adressée aux membres du Comité directeur des droits de l'Homme du Conseil de l'Europe en septembre 2018, les appelant à mettre en œuvre de manière effective la recommandation CM/Rec(2016)3 sur les droits de l'Homme et les entreprises.

> <http://ennhri.org/ENNHRI-Statement-on-Business-Human-Rights-at-the-89th-CDDH-Plenary-meeting>

Par ailleurs, à la veille de la 4^e session de négociation du projet de traité sur les entreprises et les droits de l'Homme, la CNCDH a été pilote dans la rédaction d'une déclaration d'ENNHRI exhortant l'UE et les États membres à s'engager de manière constructive dans les négociations.

> <http://ennhri.org/ENNHRI-Statement-on-the-Zero-Draft-of-the-proposed-business-and-human-Rights>

Séminaire, formation

La CNCDH a co-animé, avec l'association Entreprises pour les droits de l'Homme, un webinaire sur le devoir de vigilance, proposé par l'association RSE et PED (portail d'information sur la RSE pour les pays en développement) dans le cadre d'un 2^e cycle de webinaires droits humains et devoir de vigilance.

> www.rse-et-ped.info/evenements/dhdv2-point-sur-la-loi-sa-comprehension-et-son-application-mardi-11-decembre-2018/

La CNCDH a participé à un séminaire organisé par l'association Entreprises pour les droits de l'Homme et l'Institute for Human Rights and Business (IHRB) sur la lutte contre le travail forcé.



La CNCDH a en outre accompagné un groupe d'étudiants de Sciences Po, dans le cadre d'un projet collectif, dans la rédaction d'une brochure « *Et si les droits de l'Homme influençaient votre recherche d'emploi ?* », pour sensibiliser les étudiants aux questions soulevées par la Responsabilité sociale des entreprises (RSE).



Global Compact

La CNCDH a publié sa première *Communication on engagement*, deux ans après avoir rejoint le Pacte mondial. Elle y détaille comment elle met en œuvre et respecte les 10 principes du Pacte

> www.unglobalcompact.org/what-is-gc/participants/88021-Commission-Nationale-Consultative-des-Droits-de-l-Homme-CNCDH-cop

Le Global Compact a lancé, avec la CNCDH, un nouvel atelier de formation « Droits humains – les fondamentaux », qui vise à sensibiliser tous les acteurs de l'entreprise à cette thématique.

> www.globalcompact-france.org/evenements/atelier-droit-humains-les-fondamentaux-168



Lutte contre la haine anti-LGBT

Un nouveau mandat de rapporteur national



Une nouvelle politique publique

En décembre 2016, le gouvernement a lancé un plan de mobilisation gouvernemental contre la haine et les discriminations anti-LGBT. Ce plan est piloté par la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme dont le mandat couvre donc désormais également la lutte contre la haine anti-LGBT (DILCRAH). Conçu pour une durée de trois ans, ce plan vise principalement à sensibiliser la population et les professionnels aux discriminations anti-LGBT, à prévenir et lutter contre les LGBT phobies à l'école, et à mieux sanctionner les actes de haine visant les personnes LGBT.

Un nouveau mandat pour la CNCDH

Le 3 avril 2018, le Premier ministre a confié à la CNCDH la mission d'évaluer la mise en œuvre de cette nouvelle politique publique. L'attribution de ce nouveau mandat de Rapporteur national indépendant marque la reconnaissance de l'expertise de la CNCDH sur la thématique des LGBTphobies et des questions de genre (*Avis du 22 mars 2012 sur la perspective de genre*; *Avis du 27 juin 2013 sur l'identité de genre et sur le changement de la mention de sexe à l'état civil*; *Avis du 26 juin 2014 sur les violences et discriminations commises à raison de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre*; *Avis du 21 novembre 2017 sur les violences de genre et les droits sexuels et reproductifs dans les Outre-mer*).

Plus généralement, la CNCDH se voit ainsi confortée dans son rôle d'évaluateur des politiques publiques relatives au respect des droits de l'Homme.



Prendre en compte la vulnérabilité spécifique des femmes



Universalité des droits de l'Homme

L'ensemble des conventions internationales des droits de l'Homme consacre le principe de non-discrimination des êtres humains à raison du genre. Bien consciente que la recherche d'égalité réelle devant les droits exige d'aller plus loin, la CNCDH prend en compte la dimension sexo-spécifique et souligne le rôle des stéréotypes de genre dans les violations des droits humains. A cet égard, la *Convention des Nations unies sur l'élimination des discriminations à l'égard des femmes*, adoptée en 1979, constitue une avancée majeure. Les Conférences mondiales sur les droits des femmes, les Objectifs du Millénaire pour le développement, puis les Objectifs du développement durable (ODD) adoptés en 2015, sont autant de jalons essentiels pour la concrétisation des droits des femmes.

Dimension sexo-spécifique

Au-delà des études conduites par la CNCDH sur les violences faites aux femmes, au-delà des réflexions sur les féminicides, sur la dimension de genre dans la traite des êtres humains et dans l'exploitation domestique ou sexuelle qui en résulte, la CNCDH s'attache à analyser la dimension sexospécifique de toutes les violations des droits humains étudiées. Elle formule à cet égard des recommandations qui visent particulièrement à garantir les droits des femmes. Elle s'inscrit dans la lignée des recommandations formulées par la Conférence mondiale sur les femmes et par le Comité des Nations unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

Intersectionnalité

Ainsi, dans sa mission de conseil aux pouvoirs publics, comme dans sa mission de contrôle des engagements internationaux de la France, la CNCDH s'emploie à porter haut le sujet des droits des femmes, dans toutes ses dimensions.

Dans la continuité des échanges nourris par la CNCDH avec les experts des Nations unies, la CNCDH a également investi le champ des discriminations intersectionnelles ou multi-dimensionnelles, appelant l'attention des pouvoirs publics à formuler une politique de non-discrimination plus ambitieuse. Les femmes qui se trouvent à l'intersection de plusieurs vulnérabilités, comme les femmes migrantes, les femmes précaires, les femmes musulmanes, les femmes handicapées, etc, font face à des difficultés qui s'amplifient les unes les autres, rendant l'accès au droit extrêmement difficile.



Droits des personnes handicapées



Contrôle du respect par la France de ses engagements internationaux

En vertu de l'article 33-2 de la *Convention internationale sur les droits des personnes handicapées* (CIDPH), la CNCDH exerce un suivi de l'application par la France des dispositions de cette dernière. **En prévision du futur examen de la France par le comité onusien des droits des personnes handicapées, la CNCDH a poursuivi son travail de veille sur l'actualité législative et sur l'évolution des politiques publiques en matière de handicap.** Dans ce cadre, elle a notamment participé au comité de suivi de la CIDPH institué par le Gouvernement français et animé par le Défenseur des droits.

Vigilante sur la mise en conformité du droit interne français avec les dispositions de la CIDPH, la CNCDH a ainsi pointé du doigt, par une déclaration en date du 3 juillet 2018, l'important recul porté par le projet de loi ELAN (Évolution du logement, de l'aménagement et du Numérique) du Gouvernement français.

En effet, une des mesures les plus contestées de ce projet prévoyait le passage de 100 % à 10 % de logements accessibles aux personnes en situation de handicap dans la construction neuve, les 90% restant pouvant se contenter d'être simplement « évolutifs ». La transformation de l'obligation d'accessibilité en obligation d'adaptabilité étant un leurre évident, la CNCDH a vivement dénoncé cette mesure au nom du respect du principe du libre choix du lieu de résidence énoncé par l'article 19 de la CIDPH. Cette mise en garde n'a été que partiellement entendue puisque la loi ELAN finalement promulguée le 23 novembre 2018 a entériné le passage de 100 % à 20 % de logements accessibles.

Conseil aux pouvoirs publics

Forte de son expertise, la CNCDH a continué, cette année encore, à promouvoir auprès des pouvoirs publics l'application des dispositions de la CIDPH au sein du droit français.

Ainsi, la CNCDH a nourri de ses analyses la Conférence des référents interministériels du handicap, animée par le CIH en présence de hauts-fonctionnaires désignés par chaque ministère. De plus, à deux reprises, la CNCDH a été auditionnée par les parlementaires sur l'évolution souhaitable des législations en matière de respect des droits des personnes handicapées.

D'abord, la CNCDH a contribué aux travaux de la Mission d'information sur la protection des droits fondamentaux des majeurs protégés, en prônant une refonte radicale du contenu et de l'encadrement des mesures de protection juridique, fondée sur l'article 12 de la CIDPH. Par ailleurs, sollicitée par le groupe de travail parlementaire sur la rétention administrative des familles avec mineurs et des majeurs vulnérables, la CNCDH a appelé les pouvoirs publics à prendre enfin en considération la question du handicap au sein des centres de rétention administrative. En effet, la vulnérabilité psychique des migrants y est insuffisamment prise en compte, et il n'est pas rare que des personnes en situation de handicap physique soient placées sans adaptation de leurs conditions de détention.

Au-delà des rapports privilégiés qu'elle a pu entretenir sur cette thématique avec la représentation nationale, la CNCDH a également pu apporter son expertise aux divers ministères l'ayant sollicitée. Répondant à une saisine du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, la CNCDH a encouragé la

diplomatie française à ne pas soutenir le projet de protocole additionnel à la *Convention d'Oviedo* porté par le comité de bioéthique du Conseil de l'Europe. En partenariat avec la Contrôleure générale des lieux de privation de liberté (CGLPL), la CNCDDH a en effet produit une note d'analyse dans laquelle elle a mis en évidence que ce projet, qui vise à harmoniser les normes européennes en matière d'hospitalisation contrainte des personnes souffrant de troubles psychiques, abaisse les exigences de la CIDPH et dessert la cause qu'il prétend servir.

Interaction avec la société civile

Pour poursuivre son action de plaider, la CNCDDH, qui avait adopté en janvier 2017 un avis dans lequel elle recommandait la modification du code électoral afin de permettre à toutes les personnes handicapées de voter, a participé en octobre 2018 à un café-débat organisé par Handéo sur le thème de l'accès au vote pour les personnes handicapées. Ce débat a été l'occasion, pour la CNCDDH, de mettre à nouveau en avant deux priorités en matière de citoyenneté : l'extension du droit de vote à tous les majeurs sans exception, et un véritable volontarisme sur la mise en accessibilité des lieux et des gestes électoraux.



Cette action de plaider a d'ailleurs été en partie récompensée, puisque le 9 juillet, le Président de la République a annoncé devant le Parlement réuni en Congrès que toutes les personnes handicapées joueraient du droit de vote. Le 25 octobre, Sophie Cluzel, la Secrétaire d'État aux personnes handicapées, a confirmé que les personnes sous protection juridique auront à l'avenir un droit de vote inaliénable. Cette victoire politique

doit désormais s'accompagner de mesures d'aménagement visant à organiser de façon concrète et effective l'exercice du droit de vote. > [Avis de la CNCDDH sur le droit de vote des personnes handicapées](http://www.cncddh.fr/fr/publications/avis-sur-le-droit-de-vote-des-personnes-handicapees) : www.cncddh.fr/fr/publications/avis-sur-le-droit-de-vote-des-personnes-handicapees

Sensibilisation



La CNCDDH a élaboré conjointement avec le Conseil français des personnes handicapées pour les questions européennes (CFHE) un *Guide pratique sur la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées*. Ce guide, publié en décembre 2018, permettra au grand public de mieux s'approprier et de faire vivre en France la CIDPH.

> www.cncddh.fr/fr/publications/guide-pratique-sur-la-convention-internationale-relative-aux-droits-des-personnes

La CNCDDH a par ailleurs mené des actions de sensibilisation plus ponctuelles. Par l'entremise d'une conférence donnée par sa présidente en septembre 2018 au Barreau de Paris, elle a ainsi appelé les avocats de France à se saisir des dispositions de la CIDPH pour faire progresser la jurisprudence.



La CNCDDH a également continué à promouvoir sur les réseaux sociaux des outils de sensibilisation élaborés les années précédentes, et notamment le film *1 jour 1 question*, produit en partenariat avec Bayard Presse, sur la CIDPH. > www.1jour1actu.com/infoanimee/cest-quoi-la-convention-internationale-sur-les-droits-des-personnes-handicapees/



Les droits de l'Homme, pierre angulaire des Objectifs de développe- ment durable



Adoptés par les Nations unies le 25 septembre 2015, les Objectifs du développement durable (ODD) constituent un plan d'action destiné à mobiliser toute la communauté internationale pendant les quinze prochaines années (2016-2030) pour « transformer notre monde » en répondant solidairement aux grands défis de l'humanité.

Le Programme 2030 imagine « *un monde où [seraient] universellement respectés les droits de l'Homme et la dignité humaine, l'État de droit, la justice, l'égalité et la non-discrimination* ». Les droits de l'Homme sont au cœur des 17 ODD.

Feuille de route de la France

En juillet 2019, la France présentera sa feuille de route pour la mise en œuvre des ODD, document qui doit présenter les enjeux prioritaires pour la France et des actions concrètes. L'élaboration de cette feuille de route mobilise l'ensemble de la société.

Forte de son expertise d'évaluation des politiques publiques et dans le cadre de ses missions de conseil, la CNCDH participe activement à ce processus transversal et pluri-partite. Elle veille en particulier à ce que l'effectivité des droits de l'Homme soit présentée comme la clef de voûte de la réalisation des ODD, et des politiques publiques qui en découlent, et que les objectifs ne peuvent être atteints sans une implication active des publics concernés, quel que soit l'ODD.

Avis " ODD et RSE" de la Plateforme RSE

En tant que membre de la Plateforme RSE, la CNCDH a participé à la rédaction d'un avis relatif à la contribution de la RSE dans la réalisation des ODD, répondant à une saisine de Brune Poirson, secrétaire d'État auprès du ministre d'État et ministre de la Transition écologique et solidaire.

> www.strategie.gouv.fr/publications/rse-objec-tifs-de-developpement-durable-avis-de-plate-forme-rse

GT du réseau européen sur les ODD

La CNCDH a joué un rôle actif au sein du réseau européen des INDH (ENNRHI) afin de poursuivre la réflexion autour du rôle des INDH dans la mise en œuvre des ODD. Elle a pris la présidence d'un groupe de travail d'ENNRHI sur les ODD à la fin de l'année 2017.

Outre-mer : à vos droits !

Etude sur l'effectivité des droits de l'Homme dans les Outre-mer

Le 14 mai 2018, la CNCDH a publié une large étude, aboutissement d'un an et demi de travaux qui ont mobilisé l'ensemble des membres de la CNCDH, ont nécessité quelque 200 auditions pour élaborer les 9 avis qui composent cette étude.

S'appuyant sur les observations formulées par les comités onusiens et du Conseil de l'Europe, la CNCDH a retenu les thématiques suivantes : pauvreté et exclusion sociale, accès à l'éducation, droits des peuples autochtones, droit à un environnement sain, accès à la protection de la santé, violences de genre et droits sexuels et reproductifs, droits des étrangers et droit d'asile, situation pénitentiaire, accès au droit et à la justice.

> www.cncdh.fr/fr/publications/letude-sur-les-droits-de-lhomme-dans-les-outre-mer-est-en-ligne

L'étude a été complétée par des Essentiels.

> www.cncdh.fr/fr/publications/les-essentiels-de-letude-sur-les-droits-de-lhomme-dans-les-outre-mer

Sensibilisation

Le 14 juin 2018, la CNCDH a organisé une journée d'échanges intitulée "Outre-mer : à vos droits ! De l'égalité en droit à l'égalité dans les faits dans les Outre-mer".



Environ 250 personnes ont répondu à l'invitation de débattre, le temps d'une journée sur l'effectivité des droits de l'Homme dans les territoires ultramarins, pour partager des bonnes pratiques pour que les droits et libertés des citoyennes et citoyens y soient mieux respectés.



Ouverte par Ericka Bareigts, ancienne ministre des Outre-mer, cette manifestation avait pour objectif de faire connaître davantage les territoires ultramarins ainsi que les problématiques liées notamment au droit à l'éducation, à la santé, à l'accès à la justice

ou au droit à un environnement sain.

Par le biais de cet événement et à travers une consultation lancée en ligne en avril, les citoyens métropolitains et ultramarins ont été invités à formuler des propositions et à donner leur avis sur ces thématiques, et ce, dans une démarche d'ouverture et d'inclusion. La journée a permis de mettre en lumière les initiatives originales ultramarines mises en place pour pallier notamment les difficultés d'ordre structurel et géographique et assurer l'effectivité des droits de l'Homme pour toutes et tous.

> www.cncdh.fr/fr/actualite/outre-mer-vos-droits-un-colloque

La CNCDH avait également organisé le 14 mars 2018 une conférence-débat avec l'association Sciences Ô de Sciences Po "Les Outre-mer : territoires oubliés au pays des droits de l'Homme?".



Dr droit international humanitaire : Conseil, évaluation, diffusion



En France, la CNC DH a été désignée comme la Commission nationale de mise en oeuvre du droit international humanitaire (DIH) par le Comité international de la Croix-Rouge. Ce mandat est assorti de trois missions principales : l'évaluation du droit national existant au regard des obligations créées par les différents instruments internationaux ; la formulation de recommandations visant à faire progresser la mise en oeuvre de ce droit ; et la diffusion du droit international humanitaire.

A ce titre, la CNC DH participe aussi tous les deux ans à la réunion universelle des Commissions et autres instances nationales de droit international humanitaire.

Contribution à la stratégie humanitaire de la France 2018-2022

La CNC DH avait largement contribué à la consultation lancée par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères en vue de la préparation de la stratégie humanitaire de la France 2018-2022.

Elle a suivi ce travail en participant à la 4^{ème} Conférence nationale humanitaire qui s'est tenue le 22 mars 2018. Organisée tous les deux ans depuis 2012, la conférence nationale humanitaire réunit les acteurs de la société civile et des organes institutionnels spécialisés dans l'action humanitaire afin d'identifier les défis actuels et de proposer des réponses. Quatre thèmes principaux étaient à l'ordre du jour de cette conférence : le financement de l'aide humanitaire, le respect du droit international humanitaire, le lien entre aide humanitaire et développement, et le lien entre les acteurs locaux et internationaux. C'est à cette occasion que le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères a présenté officiellement la nouvelle « stratégie humanitaire de la République française 2018-2022 ».



Troisième plan « Femmes, paix et sécurité »

La CNCDH est en charge de l'évaluation des plans nationaux d'action de mise en œuvre des résolutions 1325 et suivantes du Conseil de sécurité des Nations unies « Femmes, paix et sécurité ».

La CNCDH est actuellement engagée dans le processus d'élaboration du troisième plan national d'action qui devrait être publié au premier trimestre 2019. Elle assiste aux réunions interministérielles dédiées à sa préparation et assure, dans ce cadre, sa mission de conseil au Gouvernement.

Suivi des situations de crise et de conflit

La CNCDH assure une fonction de veille géopolitique en auditionnant régulièrement le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et le ministère des Armées sur des crises et conflits dans lesquels l'État français est engagé. Lorsque la gravité de la situation l'exige, la CNCDH alerte l'opinion publique.

La CNCDH s'est récemment intéressée à la situation humanitaire au Sahel, au Yémen, en Syrie, en Birmanie, au Bangladesh ou encore dans le bassin du lac Tchad.

L'incidence de l'application de la législation relative à la lutte contre le terrorisme sur l'action humanitaire

Dans un avis d'octobre 2018, la CNCDH, en tant que Commission nationale de mise en œuvre du DIH, a examiné le volet international de la lutte contre le terrorisme, notamment à la lumière des règles et principes du DIH. Elle souhaitait attirer l'attention des pouvoirs publics sur les effets possibles des législations relatives à la lutte contre le terrorisme, qu'elles soient nationales ou internationales, sur l'effectivité et l'impartialité de l'action humanitaire, et en particulier sur l'accès humanitaire en période de conflit armé.

Après la conduite de nombreuses auditions ayant mis en lumière les cas concrets parfois dramatiques vécus par les organisations humanitaires, la CNCDH a décidé, après un rappel du cadre juridique international de se focaliser sur les entraves qui lui ont été rapportées afin d'identifier les bonnes pratiques à généraliser, afin que l'action humanitaire soit préservée. Elle recommande, principalement, que les législations relatives à la lutte contre le terrorisme fassent explicitement la différence entre le temps de paix et le temps de guerre, pour respecter et faire respecter le DIH et pour promouvoir les activités exclusivement humanitaires conduites dans les conflits armés.

> www.cncdh.fr/fr/publications/avis-sur-l'incidence-de-l'application-de-la-legislation-relative-la-lutte-contre-le



La CNCDH est dotée d'un large mandat de promotion et de protection en matière de droits de l'Homme et de droit international humanitaire.

La dimension « protection individuelle » de son mandat s'est étoffée au fil des mandats spécifiques qui lui ont été confiés, notamment les mandats de Rapporteur national indépendant et d'évaluation des politiques publiques. Ces mandats interagissent entre eux pour une plus grande mobilisation de l'expertise de la CNCDH, au service de la protection des individus.

La CNCDH a développé une palette très large d'outils à visée de protection individuelle :

- Orientation des requêtes individuelles ;
 - Signalements ;
 - Formulaires de contact permettant aux personnes de communiquer tout élément relatif à des violations des droits de l'Homme ;
 - Consultations auprès des publics de la CNCDH ;
 - Missions d'investigations et de terrain, pour documenter les éventuelles violations des droits de l'Homme ;
 - Interventions devant les juridictions nationales et européennes ;
 - Suivi de la bonne exécution des arrêts européens.
-

Protection **individuelle**



Signalements

La CNCDH analyse et oriente vers les services compétents les réclamations individuelles qu'elle reçoit. Chaque année, la CNCDH signale certaines d'entre elles au Défenseur des droits et au Contrôleur général des lieux de privation de liberté (CGLPL), qui informent la CNCDH des suites réservées à ces requêtes.

Du fait de son mandat de Rapporteur national sur la lutte contre le racisme, la CNCDH entretient un lien privilégié avec PHAROS (Plateforme d'Harmonisation, d'Analyse, de Recoupement et d'Orientation des Signalements) avec qui elle a passé convention. La CNCDH a ainsi le statut de signalant privilégié pour tout contenu haineux sur Internet.

Les consultations auprès de ses publics

La CNCDH organise des consultations pour un public dédié ou pour un public plus large.

En 2018, elle a organisé une très vaste consultation sur les droits des personnes résidant dans les Outre-mer français et a fait une restitution de bonnes pratiques en matière de promotion et de protection lors de l'événement "Outre-mer : à vos droits!" qui s'est tenu le 14 juin 2018.

Dans la perspective de l'examen de la France par le Comité des Nations unies en charge du suivi de la *Convention relative aux droits des personnes handicapées*, la CNCDH mène une consultation pour cartographier les droits et évaluer leur niveau d'effectivité.

Les missions d'investigation sur le terrain

Régulièrement, des délégations de membres de la CNCDH se rendent sur le terrain pour rencontrer les pouvoirs publics locaux, la société civile, les personnes qui se disent témoins ou victimes de violations des droits de l'Homme. Elles documentent ainsi les violations constatées pour que la CNCDH sensibilise l'opinion publique et porte un plaidoyer le plus pertinent possible auprès des pouvoirs publics.

La CNCDH bénéficie des remontées du terrain des 30 associations et syndicats qui sont représentés. Pour documenter les éventuelles violations des droits de l'Homme, des délégations de membres de la CNCDH se rendent sur place pour rencontrer les pouvoirs publics locaux, la société civile, les personnes qui se disent témoins ou victimes de violations des droits de l'Homme. Sur la base de ses constatations, la CNCDH sensibilise l'opinion publique et porte un plaidoyer le plus pertinent possible auprès des pouvoirs publics. Elle rend également compte aux organes internationaux de surveillance du respect des droits de l'Homme.

S'agissant des droits des migrants et demandeurs d'asile, la CNCDH a ainsi effectué plusieurs missions à Calais, dans le Calaisis, à Grande-Synthe, dans la vallée de la Roya et dans le Briançonnais.

S'agissant des droits des détenus, la CNCDH mène des visites dans les prisons et les centres éducatifs fermés pour rencontrer les détenus mineurs et majeurs, des éducateurs et l'administration pénitentiaire, en métropole et dans les Outre-mer.

Pour les besoins de ses travaux sur l'effectivité des droits dans les Outre-mer, plusieurs membres de la CNCDH se sont rendus dans les Outre-mer pour mener une série d'entretiens.

Les observations en justice

A l'occasion d'une Question prioritaire de constitutionnalité (QPC) visant les dispositions du CESEDA relatives au délit d'aide à l'entrée, à la circulation ou au séjour irréguliers d'un étranger (communément appelé « délit de solidarité »), la CNCDH a transmis en juin ses observations au Conseil Constitutionnel. Elle a fait valoir que ces dispositions portaient non seulement atteinte au principe de légalité des délits et des peines, mais encore au principe de fraternité.

La CNCDH a constaté avec satisfaction que la décision rendue le 6 juillet 2018 (*Décision n° 2018-717/718 QPC du 6 juillet 2018*) consacrait la valeur constitutionnelle du principe de fraternité et censurait une partie des dispositions litigieuses, à savoir celles qui excluaient du bénéfice de l'exemption les personnes qui apportent, dans un but humanitaire, leur aide à la circulation des étrangers sur le territoire.

Il importe toutefois de souligner que le Conseil constitutionnel n'a pas supprimé à cette occasion le « délit de solidarité » puisqu'il a reconnu la possibilité pour le législateur de réprimer l'aide apportée à l'entrée d'un étranger en situation irrégulière « *quelles que soient la nature de cette aide et la finalité poursuivie* ».

La CNCDH et la Cour européenne des droits de l'Homme



Conjointement avec la Contrôleure générale des lieux de privation de liberté (CGLPL), la CNCDH a transmis à la Cour européenne des droits de l'Homme (CourEDH) une tierce intervention concernant l'absence de recours effectif en France susceptible de mettre fin efficacement à des conditions de détention inhumaines et dégradantes (atteinte aux articles 3 et 13 de la *Convention européenne des droits de l'Homme* (ConvEDH)). Plusieurs requêtes ont ainsi été regroupées par la Cour (requêtes n° 51808/16 *A.B. c. France* ; 57963/16 *Mixtur c. France* ; 51093/17 *M.N. c. France* ; 52965/17 *E.C. c. France* ; 60899/17 *Klapucki c. France* ; 77572/17 *A.B. c. France* ; 78336/17 *R.M. c. France* ; 79967/17 *A.T. c. France*).

Cette tierce intervention s'inscrivait dans la continuité d'une démarche comparable menée auprès de la Cour en 2013 (affaire Yengo), déjà en collaboration avec le CGLPL.

Soucieuses d'éclairer le juge européen sur ce point, tout en soulignant l'origine systémique des mauvaises conditions de détention, les deux institutions indépendantes ont appelé la Cour à rendre un arrêt pilote pour répondre au problème endémique de la surpopulation carcérale en préconisant notamment le développement des alternatives à la détention.

Sollicitée pour avis par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères sur l'exécution des arrêts de la CourEDH, la CNCDH a eu l'occasion de formuler des observations sur des questions toujours d'actualité : d'abord, s'agissant des violences policières sur des personnes particulièrement vulnérables (*Boukrourou c. France*, 16 novembre 2017), ou ensuite à l'égard des ressortissants algériens expulsés vers leur pays d'origine à la suite d'une condamnation pour des agissements en lien avec le terrorisme, malgré les risques de torture qu'ils encourrent dans ce pays (*M.A. c. France*, 1^{er} février 2018).

Encore récemment, la France a été condamnée pour des violences policières (*Semache c. France*, 21 juin 2018). La CNCDH a notamment recommandé dans ses observations d'insister dans la formation des agents de police sur des modes d'interpellation adaptés au profil particulier des personnes ayant des troubles mentaux.

S'agissant des expulsions des ressortissants algériens vers leur pays d'origine, pour lesquelles la France a déjà été mise en cause dans le passé et le sera encore prochainement (audience prévue le 22 janvier 2019 – *req. n° 12/14818*), la CNCDH a recommandé aux autorités de ne plus renvoyer les algériens vers l'Algérie, sauf à pouvoir démontrer que la situation personnelle de l'étranger expulsé le préserverait de tout risque de mauvais traitements.

Éducation aux droits de l'Homme



Encore trop d'enfant à la porte de l'école en France #LEcoleUnDroit



Opération #LEcoleUnDroit

Dans une tribune parue sur le site du journal *Libération* le 17 septembre 2018, la CNCDH, UNICEF France, le CNDH Romeurope et une cinquantaine d'associations ont alerté le Président de la République et le ministre de l'Éducation nationale sur l'urgence de la situation des milliers d'enfants se trouvant exclus du système scolaire.

Elles dénoncent en particulier les pratiques discriminatoires de certains maires qui refusent d'inscrire certains enfants dans des écoles du premier degré.

La CNCDH et ses partenaires appellent l'État à insuffler la dynamique indispensable qui permettra de rendre enfin effectif pour toutes et tous le droit à l'éducation, sans discrimination.

Le collectif propose notamment de :

- mettre en place un observatoire de non-discrimination dans chaque académie, outil indispensable pour élaborer et piloter une politique nationale d'inclusion scolaire ;
- adopter un décret, dans les plus brefs délais, fixant la liste des pièces justificatives que les maires doivent accepter afin de limiter les abus en clarifiant les règles applicables ;
- de mettre en place des médiateurs dans tous les rectorats pour faire le pont entre ces publics fragiles et l'École.

> www.liberation.fr/debats/2018/09/17/renree-scolaire-de-trop-nom-breux-enfants-a-la-porte-de-l-ecole_1678655

Eduquer aux droits humains, indispensable préalable à la tolérance et au respect des droits humains

L'éducation aux droits humains et à la citoyenneté démocratique fait partie des missions essentielles de la CNCDH, qu'elle décline auprès de publics cibles différents.

La CNCDH a élaboré plusieurs outils de sensibilisation, sur différents thématiques, diffusés par des divers canaux.

www.cncdh.fr/fr/education-aux-droits-de-lhomme

Des films de sensibilisation



"Qui veille au respect des droits de l'Homme en France ?"

Un film d'animation sur la CNCDH

A l'occasion des 70 ans de la DUDH et de ses 70 ans, la CNCDH a réalisé un film d'animation expliquant le rôle essentiel qu'elle joue dans le respect de tous les droits de l'Homme pour tous en France. Le film a été réalisé par l'agence Tulipes&Co.

Les droits de l'Homme, l'affaire de tous, l'affaire de chacun.

www.cncdh.fr/node/1896



Film "1 jour 1 actu" sur la *Charte européenne des droits fondamentaux*



A l'occasion de la journée de l'Europe, la CNCDH a produit, en partenariat avec l'Agence européenne des droits fondamentaux, un film pédagogique de la série "1 jour 1 actu" qui explique aux enfants le contenu et l'importance de ce texte adopté en 2000 par l'Union européenne.

www.cncdh.fr/fr/actualite/2-minutes-pour-comprendre-la-charte-des-droits-fondamentaux-de-lunion-europeenne



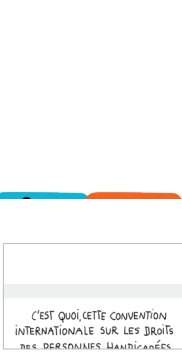
#generationlaicite : des clefs pour comprendre la laïcité au quotidien



En 2017, la CNCDH a produit, en collaboration avec l'Observatoire de la laïcité, quatre films viraux et un site afin de répondre aux questions que les collégiens peuvent se poser sur ce qu'implique la laïcité dans leur quotidien. Le champion du monde en titre de handball, Nikola Karabatic, nous a fait l'honneur de participer au projet.

La laïcité, c'est la liberté d'avoir des convictions et le devoir de les vivre dans le respect de celle des autres

www.generationlaicite.fr



Film "1 jour 1 actu" sur la *Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées (CIPDH)*

En 2016, à l'occasion des dix ans de la CIDPH, la CNCDH a produit un film pédagogique dans la série "1jour1actu" en partenariat avec Milan Presse, filiale du Groupe Bayard, largement diffusé sur France 4, qui explique à un jeune public ce qu'est la *Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées*.

> www.1jour1actu.com/infoanimee/cest-quoi-la-conventioninternationale-sur-les-droitsdes-personnes-handicapees/

"Graines de citoyens" : sensibiliser les plus jeunes au respect des différences

La CNCDH a co-produit, en 2014, cinq films d'animation « Graines de citoyens » pour sensibiliser les plus jeunes élèves au respect des différences et de l'Autre, et à la tolérance.

> www.dailymotion.com/grainesdecitoyens



**GRAINES
de
CIToyENS**

Des brochures



Guide sur la *Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées (CIPDH)*

En décembre 2018, la CNCDH et le CFHE ont publié un guide pratique sur la CIDPH à l'attention des personnes handicapées et de toutes celles et ceux qui les accompagnent. Le guide met en avant des bonnes pratiques pour mettre en oeuvre ce texte novateur et fondateur.

> www.cncdh.fr/fr/publications/guide-pratique-sur-la-convention-internationale-relative-aux-droits-des-personnes



La traite des êtres humains : les idées reçues t'aveuglent ! Ouvre les Yeux !

En 2017, la CNCDH a publié une brochure consacrée aux idées reçues sur la lutte contre la traite des êtres humains, inaugurant une série de brochures pour lutter contre les préjugés et idées reçues.

> www.cncdh.fr/fr/publications/la-traite-des-etres-humains-les-idees-recues-taveuglent-ouvre-les-yeux



Des formations

Un partenariat qui se poursuit avec l'ENM

Depuis de nombreuses années, la CNCDDH dirige à l'École nationale de la magistrature (ENM) une session de formation continue à destination des magistrats sur le racisme et les discriminations. Les membres de la CNCDDH sont aussi intervenus dans d'autres formations proposées par l'ENM.



Succès de la formation organisée à l'ENA

La CNCDDH organise également chaque année un cycle international spécialisé d'administration publique (CISAP) proposé par l'ENA, l'École nationale d'administration, sur la protection des droits de l'Homme.

Autres formations

Tout au long de l'année 2018, la CNCDDH est intervenue devant des publics très différents pour partager son expertise sur la lutte contre le racisme sous toutes ses formes, la déconstruction des préjugés notamment auprès de formateurs d'Unis-Cités, qui accompagnent des jeunes en service civique, sur la lutte contre la traite des êtres humains, et sur des thématiques plus spécifiques comme les contrôles d'identité auprès des militants de la Ligue des droits de l'Homme.

Projet Eduscol



Dans le cadre d'une vision partagée d'éducation aux droits de l'Homme, la CNCDDH et la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) du Ministère de l'éducation nationale élaborent une série de dossiers thématiques dans lesquels les enseignants pourront retrouver à la fois des apports scientifiques sur la question des droits de l'Homme, une sélection non exhaustive de supports documentaires pertinents et didactisés et des propositions de séquences pédagogiques adaptées à des élèves de différents niveaux (école, collège, lycée).



NORWEGIAN SEA

Faroe Islands
DENMARK

NORWAY

SWEDEN

FINLAND

Manchester
ENGLAND
Birmingham

LONDON
Southampton

Cardiff

Plymouth

Brest

Le Havre

Rennes

Nantes

NETHERLANDS
AMSTERDAM



R U S S I A

KAZAKHSTAN

BELARUS

UKRAINE

KYIV

GERMANY

FRANCE

SWITZERLAND

SPAIN

MADRID

Pyrenees

Bordeaux

Geneva

Lyon

Massif Central

Toulouse

Montpellier

Bordeaux

Zaragoza

Barcelona

Valencia

Seville

Madrid

Algeria

Tunisia

Libya

Egypt

Sudan

Chad

Niger

Mali

Senegal

Gambia

Sierra Leone

Liberia

Ivory Coast

Ghana

Upper Volta

Nigeria

Cameroon

Congo

Zaire

Angola

Namibia

Botswana

South Africa

Swaziland

Lesotho

Malawi

Zambia

Mozambique

Madagascar

Comoros

Mauritius

Reunion

Kenya

Tanzania

Uganda

Rwanda

Burundi

DRC

Cote d'Ivoire

Upper Volta

Nigeria

Cameroon

Congo

Zaire

Angola

Namibia

Botswana

South Africa

Swaziland

Lesotho

Malawi

Zambia

Mozambique

Madagascar

Comoros

Mauritius

Reunion

Kenya

Tanzania

Uganda

Rwanda

Burundi

DRC

Cote d'Ivoire

Upper Volta

Nigeria

Cameroon

Congo

Zaire

Angola

Namibia

Botswana

South Africa

Swaziland

Lesotho

Malawi

Zambia

Mozambique

Madagascar

Comoros

Mauritius

Reunion

Kenya

Tanzania

Uganda

Rwanda

Burundi

DRC

Cote d'Ivoire

Upper Volta

Nigeria

Cameroon

Congo

Zaire

Angola

Namibia

Botswana

South Africa

Swaziland

Lesotho

Malawi

Zambia

Mozambique

Madagascar

Comoros

Mauritius

Reunion

Kenya

Tanzania

Uganda

Rwanda

Burundi

DRC

Cote d'Ivoire

Upper Volta

Nigeria

Cameroon

Congo

Zaire

Angola

Namibia

Botswana

South Africa

Swaziland

Lesotho

Malawi

Zambia

Mozambique

Madagascar

Comoros

Mauritius

Reunion

Kenya

Tanzania

Uganda

Rwanda

Burundi

DRC

Cote d'Ivoire

Upper Volta

Nigeria

Cameroon

Congo

Zaire

Angola

Namibia

Botswana

South Africa

Swaziland

Lesotho

Malawi

Zambia

Mozambique

Madagascar

Comoros

Mauritius

Reunion

Kenya

Tanzania

Uganda

Rwanda

Burundi

DRC

Cote d'Ivoire

Upper Volta

Nigeria

Cameroon

Congo

Zaire

Angola

Namibia

Botswana

South Africa

Swaziland

Lesotho

Malawi

Zambia

Mozambique

Madagascar

Comoros

Mauritius

Reunion

Kenya

Tanzania

Uganda

Rwanda

Burundi

DRC

Cote d'Ivoire

Upper Volta

Nigeria

Cameroon

Congo

Zaire

Angola

Namibia

Botswana

South Africa

Swaziland

Lesotho

Malawi

Zambia

Mozambique

Madagascar

Comoros

Mauritius

Reunion

Kenya

Tanzania

Uganda

Rwanda

Burundi

DRC

Cote d'Ivoire

Upper Volta

Nigeria

Cameroon

Congo

Zaire

Angola

Namibia

Botswana

South Africa

Swaziland

Lesotho

Malawi

Zambia

Mozambique

Madagascar

Comoros

Mauritius

Reunion

Kenya

Tanzania

Uganda

Rwanda

Burundi

DRC

Cote d'Ivoire

Upper Volta

Nigeria

Cameroon

Congo

Zaire

Angola

Namibia

Botswana

South Africa

Swaziland

Lesotho

Malawi

Zambia

Mozambique

Madagascar

Comoros

Mauritius

Reunion

Kenya

Tanzania

Uganda

Rwanda

Burundi

DRC

Cote d'Ivoire

Upper Volta

Nigeria

Cameroon

Congo

Zaire

Angola

Namibia

Botswana

South Africa

Swaziland

Lesotho

Malawi

Zambia

Mozambique

Madagascar

Comoros

Mauritius

Reunion

Kenya

Tanzania

Uganda

Rwanda

Burundi

DRC

Cote d'Ivoire

Upper Volta

Nigeria

Cameroon

Congo

Zaire

Angola

Namibia

Botswana

South Africa

Swaziland

Structures de l'État, mais indépendantes de leur gouvernement, les Institutions nationales des droits de l'Homme (INDH) jouent un rôle de conseil auprès des pouvoirs publics en matière de droits de l'Homme, mais aussi de contrôle du respect par ceux-ci des engagements internationaux en matière de droits de l'Homme. Le corpus de référence des INDH est donc l'ensemble des instruments internationaux des droits de l'Homme, ratifiés par leur État.

Pour exercer cette mission de contrôle, les INDH interagissent avec les mécanismes internationaux de surveillance du respect des droits de l'Homme. Par leurs avis, leurs rapports, les cas individuels pour lesquels elles interviennent, les INDH jouent ainsi un rôle majeur de mécanisme d'alerte précoce permettant d'anticiper ou de prévenir de graves crises des droits humains. En retour, et par un effet miroir, les instances internationales de surveillance du respect des droits de l'Homme se font le porte-voix des préoccupations et des préconisations des INDH.

Les INDH se sont organisées en réseaux et font l'objet d'une reconnaissance internationale très affirmée. On ne compte plus les résolutions et déclarations mentionnant le rôle central des INDH.

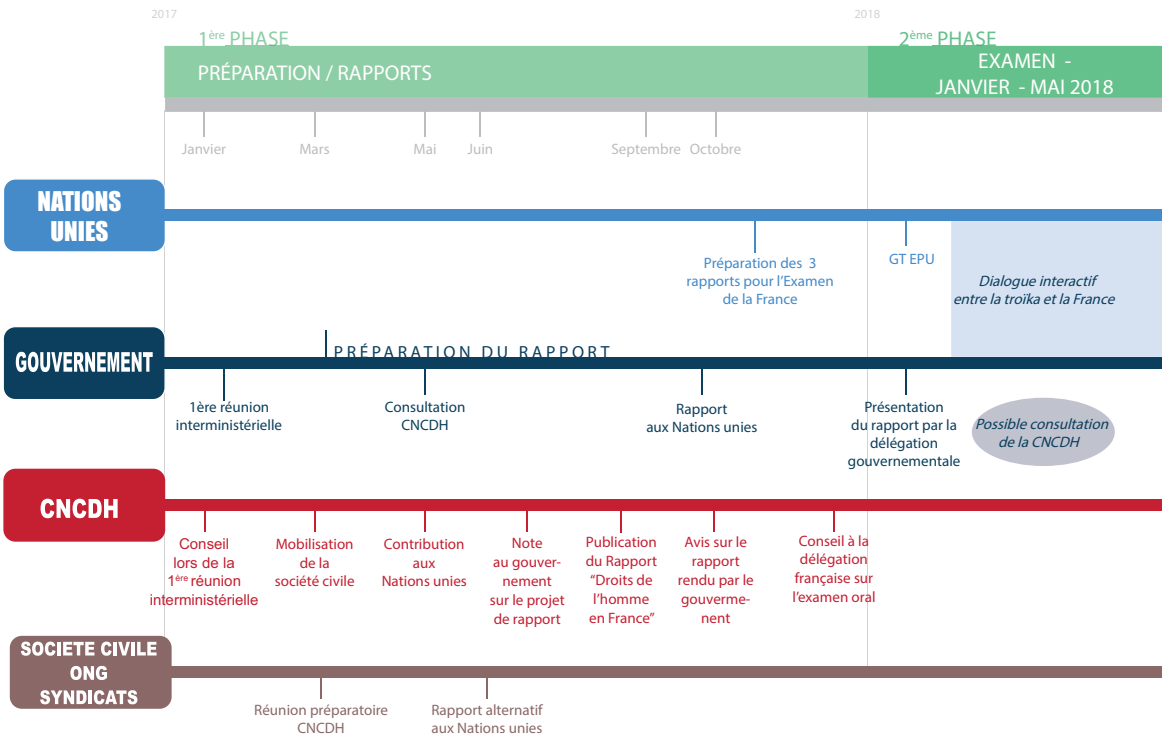
Plus ancienne INDH au monde, la CNCDH a toujours été pionnière. La définition des Principes de Paris qui fixent le cadre de fonctionnement des INDH est inspiré de son fonctionnement. Elle interagit de façon systématique avec les organes des Traités, elle a été pionnière dans l'engagement dans l'examen périodique universelle et reste à l'avant-garde des interactions avec la Cour européenne des droits de l'Homme.

A l'origine de la création du réseau européen des INDH, la CNCDH assure le secrétariat du réseau francophone des INDH. Au plan international, la Secrétaire générale de la CNCDH préside le Sous-comité d'accréditation des INDH.

Leviers internationaux pour la promotion et la protection des droits de l'Homme



Le levier de l'Examen périodique universel



L'Examen périodique universel (EPU) est un mécanisme unique créé en 2006 par les Nations unies pour avoir une vision globale de la situation des droits de l'Homme dans chacun des États. Son objectif est de susciter, soutenir et développer la promotion, la protection et l'effectivité des droits de l'Homme sur le terrain.

Il consiste en l'examen, tous les quatre ans et demi, de tous les États membres de l'ONU par leurs pairs, au sein du Conseil des droits de l'Homme. Il vise à dresser un état des lieux des moyens mis en oeuvre par chaque État pour maintenir et améliorer la situation des droits

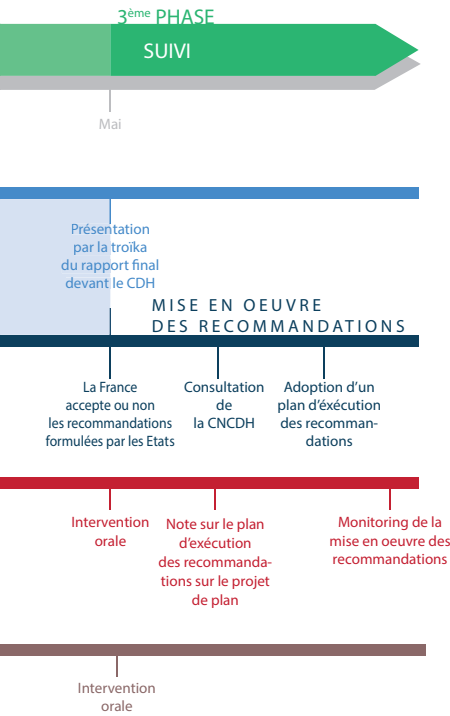
de l'Homme sur son territoire, et à traiter des violations de ces droits.

La France a débuté en 2017 son troisième cycle de l'EPU en remettant son rapport national.

La CNCDH, étant l'Institution nationale française de promotion et de protection des droits de l'Homme (INDH), accréditée de statut A, est dans l'EPU au croisement de ses missions à l'égard de l'État : conseil/contrôle/suivi. Elle collabore avec l'État lors de la préparation de son rapport, adresse une contribution au Conseil des droits de l'Homme, coordonne l'implication de la société civile et conseille les diplomates.



Conseil des droits de l'Homme, juin 2018



Implication de la société civile

Le 20 mars 2017, la CNCDH a organisé un séminaire visant à mobiliser les organisations de la société civile pour qu'elles contribuent à l'Examen périodique universel de la France. Jamais les organisations de la société civile ne se seront autant mobilisées pour contribuer à cet examen clé pour l'amélioration des droits de l'Homme dans le pays.

Contribution auprès du Haut-Commissariat aux droits de l'Homme des Nations unies

La CNCDH a remis en juin 2017 sa contribution au Haut-Commissariat aux droits de l'Homme des Nations unies.

Conseils au Gouvernement

La CNCDH a été consultée sur le projet de rapport national de la France et lors d'une réunion interministérielle qui s'est tenue en septembre 2017, sous l'égide de l'Ambassadeur au droits de l'Homme, elle a pu présenter ses observations et échanger avec les ministères contributeurs.

Conseils aux diplomates

La CNCDH a publié l'ouvrage *Les droits de l'Homme en France*, qui compile toutes les observations faites à la France par les instances internationales de façon thématique et permet de dégager les priorités pour améliorer le respect et la mise en œuvre des droits de l'Homme dans le pays.

www.cncdh.fr/fr/publications/publication-du-rapport-droits-de-lhomme-en-france-dans-la-perspective-de-lexamen

La CNCDH a en outre eu de nombreux échanges bilatéraux et au sein d'enceintes multilatérales pour conseiller les diplomates dans l'élaboration des recommandations les plus pertinentes à adresser à la France.

Conclusion de l'Examen périodique universel

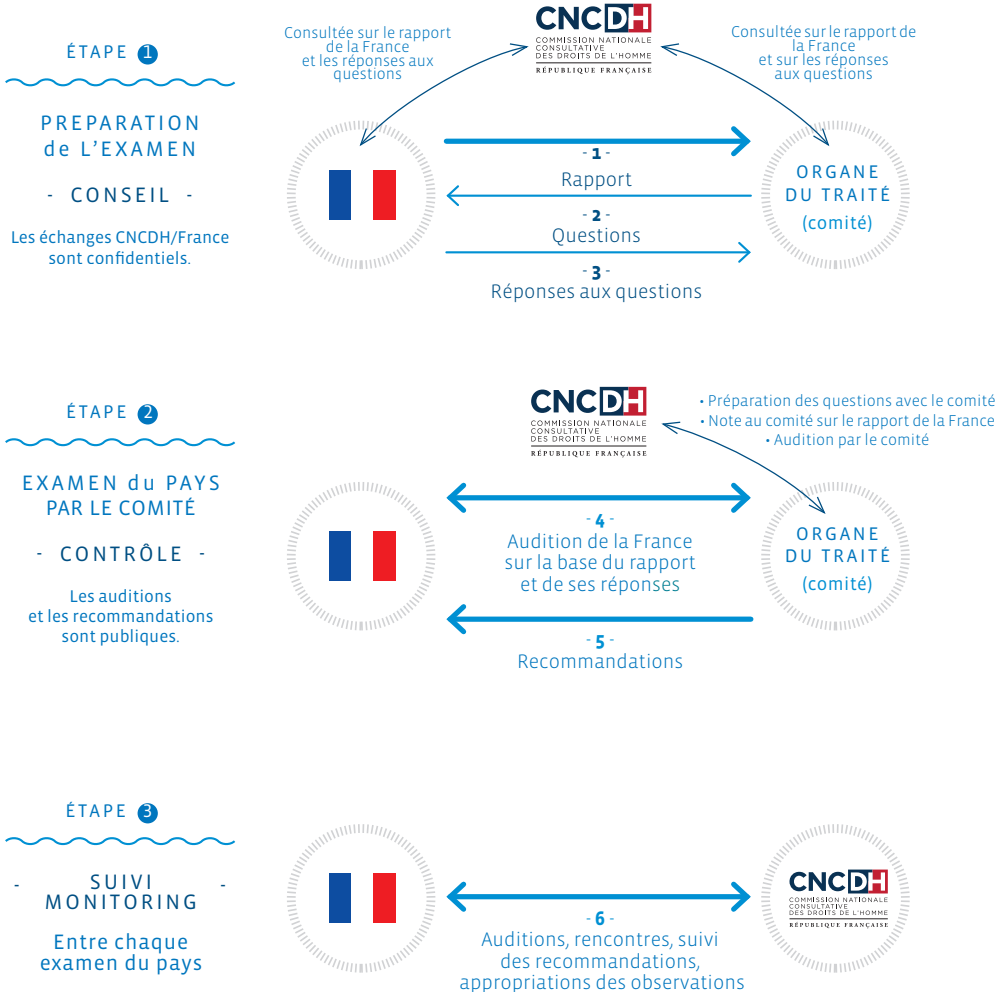
Le 15 janvier 2018, au sein du Conseil des droits de l'Homme, les États ont adressé près de 300 recommandations à la France, ce qui constitue un record pour la France. 80% d'entre elles rejoignent les préoccupations de la CNCDH. En juin 2018, la France a annoncé avoir accepté près de 80% des recommandations, donnant ainsi un élan à la mission de suivi dévolue à la CNCDH en matière de mise en œuvre des recommandations issues de l'Examen périodique universel.



NATIONS UNIES
DROITS DE L'HOMME
HAUT-COMMISSARIAT

Les leviers des organes des traités des Nations unies

Examen d'un État par un organe de traité



Les organes des traités sont un formidable levier de promotion et de protection des droits de l'Homme. Ils adressent des recommandations à la France, dont bon nombre s'appuie sur les travaux de la CNC DH et relaie ses préoccupations.

Les organes des traités des Nations unies sont composés d'experts qui examinent de façon périodique la façon dont les États respectent les conventions des droits de l'Homme auxquelles ils sont parties. Dans leur mission de surveillance, ils s'appuient sur l'éclairage donné par l'Institution nationale des droits de l'Homme.

La CNC DH, en tant qu'Institution nationale française des droits de l'Homme, accréditée de statut A auprès des Nations unies, rend compte à tous les Comités des Nations unies, de façon indépendante, de son regard sur l'effectivité des droits de l'Homme en France. Elle contribue à la surveillance effectuée de plusieurs façons.

Compte tenu de son expertise en matière de droit international des droits de l'Homme et de sa composition au plus près du terrain, la CNC DH est en mesure d'aiguiller les experts sur les questions les plus épineuses et actuelles en matière de droits de l'Homme sur le territoire français. Elle aide ainsi les experts à définir le champ des questions à poser à la France, au plus près des préoccupations soulevées par la CNC DH. Elle apporte une contribution écrite et orale et assure le suivi

de la mise en oeuvre par la France des observations et recommandations formulées par les experts des Nations unies.

En 2018, la CNC DH a été saisie du projet de rapport de la France au Comité des Nations unies sur l'élimination de la discrimination raciale.



Le levier des **rapporteurs spéciaux** des Nations unies

Les Rapporteurs spéciaux des Nations unies sont d'éminents experts indépendants, souvent appelés « les yeux et les oreilles du Conseil des droits de l'Homme ». La CNCDH est leur interlocuteur naturel en France.

La CNCDH s'emploie à les informer le mieux possible sur la situation des droits de l'Homme dans le pays et à assurer le suivi des recommandations qu'ils adressent à la France lors de leurs visites officielles.

En mai, la CNCDH a rencontré **Fionnuala Ní Aoláin**, la Rapporteuse spéciale des Nations unies sur la promotion et la protection des droits de l'Homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste. Celle-ci s'est fait l'écho d'une mesure demandée par la CNCDH, plusieurs ONG et par plusieurs États dans le cadre de l'Examen périodique universel, à savoir la création d'un mécanisme de suivi de l'impact des mesures antiterroristes. > www.ohchr.org/EN/Issues/Terrorism/Pages/SRTerrorismIndex.aspx

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Le levier du Conseil de l'Europe

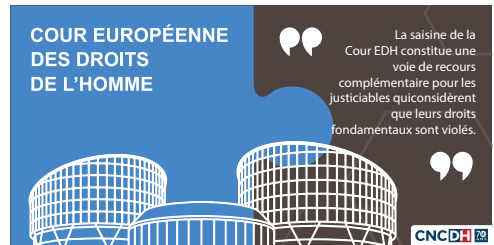
Les organes du Conseil de l'Europe sont autant d'interlocuteurs naturels et privilégiés de la CNCDH.

Protéger les droits de l'Homme

La CNCDH a fait partie des toutes premières Institutions nationales des droits de l'Homme à saisir l'importance de la juridiction européenne pour protéger les droits de l'Homme en France. Ses actions se sont portées d'abord sur les tierces interventions visant à éclairer la Cour européenne des droits de l'Homme (Cour EDH) sur un problème grave ou systémique de non-respect des droits de l'Homme en France. Elle a ainsi ouvert la voie aux Institutions nationales européennes en promouvant cette pratique au sein du Legal Working Group du réseau européen (ENNHRI).

Elle a également porté son attention sur l'exécution des arrêts européens, présentant des communications aux Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. La *Déclaration de Bruxelles* (2015) a constitué un engagement clair des États à mieux associer les Institutions nationales des droits de l'Homme au circuit de l'exécution des arrêts de la Cour EDH.

Désormais, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères saisit la CNCDH pour recueillir ses observations sur les plans et bilans d'actions relatifs à l'exécution des arrêts de la Cour EDH, permettant de nourrir un dialogue constructif.





Evolution du système européen des droits de l'Homme

Du 11 au 13 avril s'est tenue à Copenhague une conférence de haut niveau sur le système des droits de l'Homme du Conseil de l'Europe. Un projet de Déclaration a été élaboré en amont de cette rencontre.

Saisie par le Gouvernement sur ce projet, la CNCDH lui a fait part de ses vives inquiétudes concernant ce texte qui constituait, dans sa rédaction initiale, un tournant majeur et très préoccupant dans le processus de réforme de la CourEDH, en remettant en cause l'universalité et le respect effectif de ces droits. La CNCDH a en particulier alerté la France sur les dispositions qui donnaient au principe de subsidiarité une visée tendant à réduire drastiquement les prérogatives de la CourEDH.

> www.cncdh.fr/fr/actualite/vives-inquietudes-concernant-evolution-du-systeme-europeen-des-droits-de-lhomme

La CNCDH a contribué à la rédaction d'une déclaration commune d'ENNHRI.

> ennhri.org/ENNHRI-warns-against-the-weakening-of-the-Convention-system-in-its-submission

La CNCDH s'est réjouie que la Déclaration de Copenhague finalement adoptée réaffirme l'indépendance et le rôle premier de la CourEDH, rappelle la notion de « responsabilité partagée » entre les États et la CourEDH pour garantir les droits et libertés énoncés dans la *Convention européenne des droits de l'Homme* (ConvEDH), et appelle les États à renforcer la mise en œuvre de la ConvEDH au niveau national, notamment en appliquant les arrêts de la CourEDH.

> <https://rm.coe.int/declaration-de-copenhague/16807b915b>

Echange avec les comités du Conseil de l'Europe.

Compte tenu de son mandat large en matière de droits de l'homme, la CNCDH interagit régulièrement avec plusieurs Comités du Conseil de l'Europe. En 2018, la CNCDH a particulièrement échangé avec le GREVIO et le GRETA.

En octobre 2018, la CNCDH a rencontré des membres du **GREVIO, Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique**, dans le cadre de leur première visite officielle en France. A cette occasion, la CNCDH a rappelé aux experts les recommandations qu'elle avait formulées dans ses avis consacrés aux violences sexistes et aux féminicides, et leur a fait part de ses remarques concernant la récente loi *relative à la lutte contre les violences et sexistes*, et plus globalement, les lacunes dans la mobilisation des pouvoirs publics pour lutter contre les violences faites aux femmes.

Devant le retard pris par le Gouvernement dans l'élaboration et la publication d'un nouveau plan national de lutte contre la traite des êtres humains, la CNCDH a alerté le **GRETA, Groupe d'experts du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains**.

La CNCDH nourrit également un lien étroit avec le **Commissaire aux droits de l'Homme**, au travers de rencontres régulières et d'événements communs. Elle l'alerte sur les sujets qui lui paraissent les plus préoccupants, comme les effets de l'état d'urgence sur l'État de droit ou la répression des manifestants dans le contexte de la crise des « gilets jaunes ».



Organisation
internationale
du Travail



Le levier de l'OIT

Sensibiliser les acteurs économiques

En décembre 2018, la CNC DH et l'OIT ont participé à un séminaire organisé par l'association Entreprises pour les droits de l'Homme et l'Institute for Human Rights and Business (IHRB) sur la lutte contre l'exploitation par le travail, à destination des entreprises françaises.

Campagne #50FF

En tant que Rapporteur national indépendant sur la lutte contre la traite et l'exploitation des êtres humains, la CNC DH soutient la campagne "50 for freedom" lancée par l'Organisation internationale du travail (OIT) en 2015 pour la ratification du protocole additionnel sur le travail forcé.

Alliance 8.7

La CNC DH soutient depuis 2017 l'Alliance 8.7, initiative pluri-partite qui vise à optimiser, stimuler les initiatives et efforts faits, notamment par les États pour atteindre la cible 8.7 des Objectifs de Développement durable "supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants".

Le levier de l'OCDE

Point de contact national France (PCN)

Dans le cadre de ses missions de conseil, la CNC DH a informé des associations parties prenantes du projet très controversé de la "Montagne d'Or", projet de méga-mine d'or en Guyane, des modalités de saisine du Point de contact national France de l'OCDE. Dans un avis adopté en octobre 2017, la CNC DH avait demandé à ce qu'un moratoire soit posé sur ce projet en raison des risques sociaux, environnementaux et sur les droits de l'Homme liés à ce projet.

Renforcement de la coopération INDH /PCN

A l'occasion de la 6^{ème} édition du Forum mondial sur la Conduite responsable des entreprises organisé par l'OCDE, une table-ronde a été organisée afin d'identifier les modalités de coopération entre les Points de contacts nationaux (PCN) et les INDH, notamment dans le cadre de la mise en oeuvre des Plans nationaux d'action Entreprises et droits de l'Homme. De nombreuses INDH, dont la CNC DH, y ont participé.



Le levier de l'OIF

Depuis quelques années, la CNCDH a inscrit son action délibérément dans un cadre international, en utilisant toutes les enceintes intergouvernementales dans lesquelles les INDH ont la possibilité d'agir. Le cadre de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) présente l'avantage pour les INDH, outre le fait d'avoir un langage et une culture en partage, d'offrir une enceinte internationale qui permet de rompre les clivages traditionnels propres aux autres organisations intergouvernementales structurées en blocs régionaux et d'ouvrir des possibilités de travail en commun avec des INDH d'autres régions du monde.

La CNCDH a joué un rôle moteur en ce sens en créant, en mai 2002, l'Association Francophone des Commissions Nationales des Droits de l'Homme (AFCNDH), dont l'une des missions est de faciliter la création d'INDH dans les pays de la francophonie. La CNCDH utilise les grands textes fondateurs de l'OIF dans ses interventions internationales, notamment la *Déclaration de Bamako* qui, au-delà d'un engagement solennel des États membres à favoriser l'approfondissement des pratiques démocratiques, a, pour la première fois, permis de faire admettre dans la famille francophone un « droit d'ingérence » et une « vigilance démocratique ». Enfin, la CNCDH a participé et continuera à participer aux sommets de la Francophonie.



En février 2018, un guide de l'accréditation des Institutions nationales des droits de l'Homme a été publié en partenariat avec l'OIF et l'AFNCDH, en se fondant sur l'expertise de Magali Lafourcade, présidente du Sous-comité d'accréditation. Ce guide pratique est le premier outil créé pour les bénéficiaires, c'est-à-dire les Institutions nationales des droits de l'Homme.

> www.cncdh.fr/fr/reseaux-internationaux

En avril 2018, la CNCDH a organisé avec son homologue, le CNDH du Royaume du Maroc, et en partenariat avec l'OIF et le Haut-Commissariat aux droits de l'Homme, un atelier de formation des INDH francophones à l'accréditation.

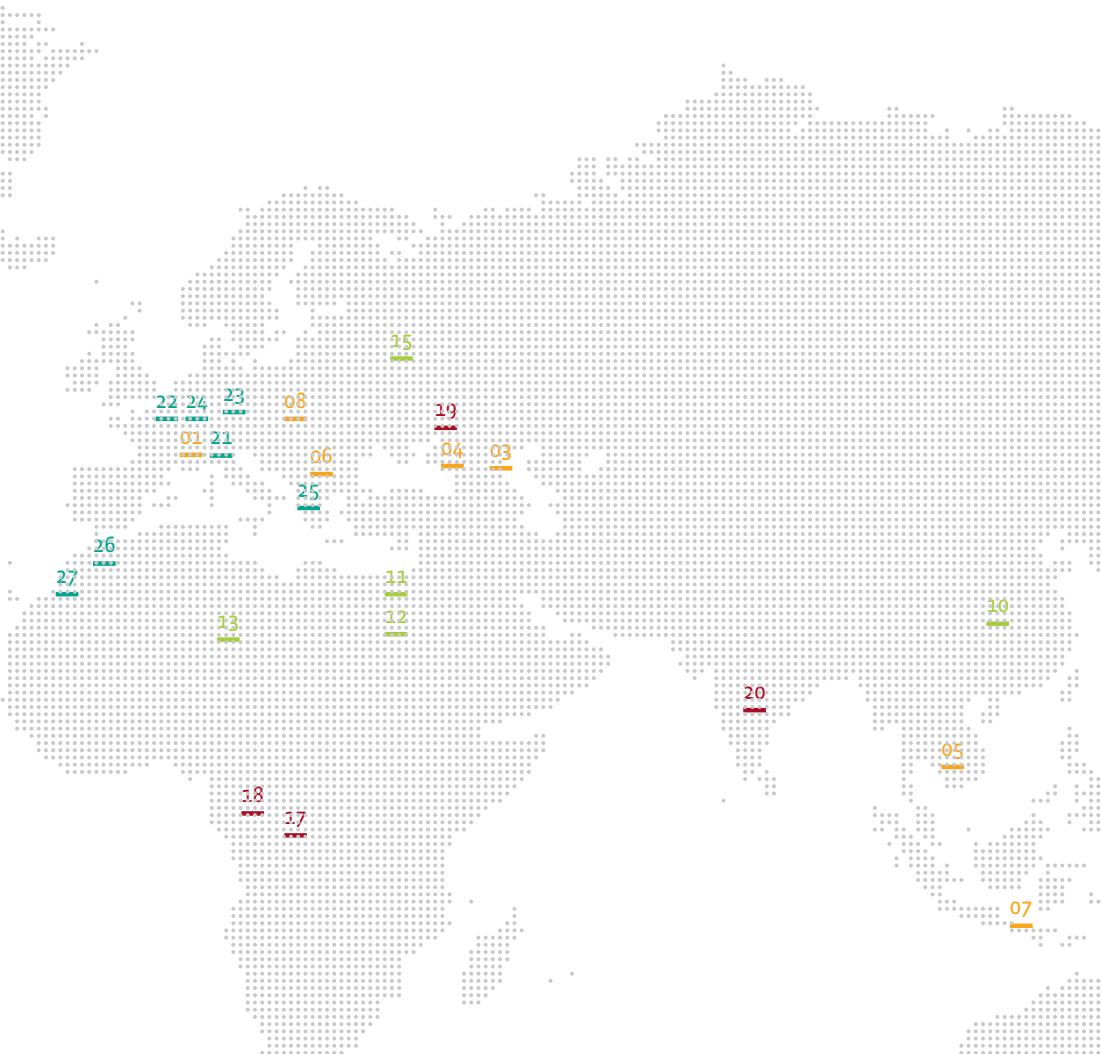
Interaction avec les acteurs et les réseaux des droits de l'Homme



Synthèse des relations internationales de la CNCDH

VISITES DE DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME

- 01** Fionnuala Ní Aoláin, rapporteur spéciale des Nations unies sur la promotion et la protection des droits de l'Homme et des libertés fondamentales dans la lutte anti-terroriste
- 02** Carmen Amaro Condor et Jorge Bracamonte, Pérou
- 03** Shahla Ismayil, présidente de l'association des femmes pour le développement rationnel (WARD), Azerbaïdjan
- 04** Isabella Sargsyan, Arménie
- 05** Chak Sopheap, directrice du Cambodian Center for Human Rights (CCHR), Cambodge
- 06** Erinda Ballanca, avocat du peuple, Albanie
- 07** M. Rahmadi, M. Azharuddin, Mme Rahayu Lestari, Mme Randy Yoeliawan et Lt Col Bambang Sugiarto, Commission indonésienne de mise en oeuvre du droit international humanitaire, Indonésie
- 08** Irena Bihariova, juriste, Slovaquie
- 09** Alvaro Leiva Sanchez, lauréat du prix franco-allemand des Droits de l'Homme, Nicaragua



LAURÉATS DU PRIX DES DROITS DE L'HOMME DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

- 10 Avocat, Chine
- 11 B'tselem, Cis-Jordanie
- 12 Al Haq, Israël
- 13 Tournons la page, Niger
- 14 MOVICE, Colombie
- 15 Léonid Sudalenko, Bélarus
- 16** Casa del migrante de Saltillo, Mexique
- 17** Bureau pour le volontariat au service de l'enfance et de la santé (BVES), République démocratique du Congo
- 18** Association pour les droits de l'Homme et l'univers carcéral (ADHUC), Congo
- 19** Fondation Soukhomi, Géorgie
- 20** Lenin Raghuvanshi, Inde

GRANDS ÉVÉNEMENTS INTERNATIONAUX

- 21 Suisse : réunion de l'Alliance Globale des INDH (GANHRI)
- 22 Belgique : réunion de coordination du Réseau européen des rapporteurs nationaux sur la traite des êtres humains
- 23 Berlin : séminaire du GT Communication d'ENNHRI
- 24 Bruxelles : atelier sur le rôle des INDH dans la protection des droits fondamentaux en contexte de lutte contre le terrorisme et GT migrations d'ENNHRI
- 25 Athènes : Assemblée générale d'ENNHRI
- 26 Rabat : atelier de formation sur le processus d'accréditation
- 27 Marrakech : réunion triennale de GANHRI

Prix des droits de l'Homme de la République française 2018

Les défenseurs sont mis à l'honneur.



Le Prix des droits de l'Homme de la République française

Depuis plus de 30 ans, chaque année, des associations et des particuliers sont soutenus pour mettre en oeuvre des actions de terrain de promotion et de protection des droits de l'Homme.

A travers le Prix des droits de l'Homme, la République française entend valoriser, encourager ces acteurs de terrain, et mettre en lumière le rôle fondamental de la société civile dans la promotion et la protection effectives des droits de l'Homme, dans l'esprit de la *Déclaration universelle des droits de l'Homme*, sans distinction de nationalité ni de frontière. Par ce Prix, la CNCDDH apporte soutien financier aux projets primés et le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères protection à des ONG ou des personnes opérant dans un monde où la défense des droits de l'Homme peut être très risquée.

70 000 euros : dotation annuelle du Prix des droits de l'Homme répartie entre les cinq lauréats (ONG ou particuliers). Les représentants des ONG et les particuliers lauréats sont conviés à Paris pour un séjour au cours duquel des rencontres avec différents institutionnels et des représentants de la société civile sont organisées.

2018 : honorer les Défenseurs des droits de l'Homme

Le 9 novembre 1998, les Nations unies adoptaient à l'unanimité la *Déclaration sur les défenseurs des droits de l'Homme*. Ce texte protecteur et pragmatique affirme qu'un ou une défenseur est quelqu'un qui défend un ou plusieurs droits fondamentaux en son nom propre au nom d'une personne ou d'un groupe de personnes. La Déclaration ne s'adresse pas qu'aux États et aux défenseurs des droits de l'Homme, elle souligne que nous avons chacun un rôle à jouer en tant que défenseur des droits de l'Homme, et que nous participons tous d'un mouvement mondial en faveur des droits de l'Homme.

En cette année anniversaire des 70 ans de la *Déclaration universelle des droits de l'Homme* et des 20 ans de la *Déclaration des Nations unies sur les défenseurs des droits de l'Homme*, la CNCDDH a souhaité mettre en lumière des défenseurs.

Les lauréats ont reçu le prix des mains de François Croquette, ambassadeur pour les droits de l'Homme du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, et de Christine Lazerges, présidente du jury et ancienne présidente de la CNCDDH, en présence de Magali Lafourcade, secrétaire générale de la CNCDDH.

Tous les détails sur les ONG et personnes récompensées > www.cncddh.fr/fr/edition-prix/prix-des-droits-de-lhomme/prix-des-droits-de-lhomme-2018

Le jury a distingué :

• **un avocat chinois**, qui, malgré les intimidations et la révocation de sa licence, continue à défendre les victimes notamment de confiscations de terre ou de torture, et qui a fondé le collectif des avocats chinois des droits de l'Homme.

“

Dans le passé, mon travail a surtout été celui d'un avocat des droits de l'Homme, et ce prix vient me rappeler qu'il faut sans cesse aller de l'avant, ne jamais céder à la complaisance, et toujours chercher à faire le plus possible.

• **le mouvement citoyen Tournons la Page au Niger**, alliance non partisane qui mobilise les citoyens et oeuvre pour une alternance démocratique et lutte contre la corruption.

“

Notre engagement est motivé par une soif de justice sociale dans le monde et particulièrement dans notre pays le Niger, nous sommes déterminés à contribuer à la création d'un nouveau type de citoyen capable de défendre lui-même ses droits face à l'arbitraire et au fait du prince.

• **le Mouvement national des victimes de crimes d'État (MOVICE) en Colombie**, qui lutte pour que la vérité soit faite sur les exécutions extra-judiciaires, les tortures, les disparitions forcées commises par l'État et/ou les agents paramilitaires dans le cadre du conflit armé colombien.

“

Mon engagement, en tant que victime du terrorisme de l'État colombien, est non seulement de retrouver mon compagnon disparu depuis plus de 30 ans, mais de savoir pourquoi et qui l'a fait disparaître tout comme les 86 000 autres personnes. Il s'agit de rechercher la vérité et la justice, afin que les crimes d'État ne se répètent JAMAIS en Colombie et ailleurs dans le monde.

• **les associations Al Haq et B'tselem en Cisjordanie et Palestine**, qui travaillent ensemble depuis des nombreuses années pour dénoncer les violations des droits des Palestiniens commises tant par Israël que par l'Autorité palestinienne.

“

Nous croyons que la promesse de la Déclaration universelle des droits de l'Homme sera réalisée, et nous restons inébranlables dans notre engagement pour que les Palestiniens puissent vivre libérés de l'occupation et qu'ils puissent pleinement jouir de leur droit à l'auto-détermination.

“

Notre engagement trouve ses racines dans la conviction que la situation peut et doit changer pour qu'un avenir fondé sur l'égalité, la liberté et les droits de l'Homme soit garanti à toutes les personnes vivant entre le Jourdain et la mer Méditerranée.

• **Léonid Sudalenko, avocat au Bélarus**, qui rassemble et documente les violations des droits de l'Homme dans son pays, et agit auprès des Nations unies. Il milite pour protéger les droits civils et politiques, mais aussi économiques et sociaux de ses concitoyens.

“

Nous avons tous les mêmes droits que chacun de nous peut protéger. Protéger les droits des autres pour moi est devenu le sens et le travail le plus important et le plus intense de ma vie. Après deux décennies de protection des droits d'autrui, j'ai l'intention de poursuivre cette activité !

Cinq autres défenseurs ont également été distingués par une mention spéciale du jury, non dotée financièrement :

- Casa del migrante de Saltillo (Mexique)
- Bureau pour le volontariat au service de l'enfance et de la santé (RDC du Congo)
- Association pour les droits de l'Homme et l'univers carcéral (République du Congo)
- Fondation Soukhumi (Géorgie)
- Lenin Raghuvanshi (Inde)



Liens avec les défenseurs des droits de l'Homme

La CNCDH reçoit fréquemment des défenseurs des droits de l'Homme, venus du monde entier, notamment au travers du Programme des personnalités d'avenir mis en place par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Elle reçoit également la visite de **délégations nationales** œuvrant dans le champ des droits de l'Homme dans leurs pays. Ces visites contribuent à nourrir et actualiser le dialogue sur des sujets sensibles et à apporter un soutien à des personnes parfois menacées dans leur pays pour leurs engagements en faveur des droits humains.

[Retrouvez le détail de ces rencontres en pages 74&75.](#)

Les rencontres plus institutionnelles sont l'occasion de mieux saisir des enjeux humains parfois techniques mais toujours d'une profonde actualité.

Il en a été ainsi en 2018 des rencontres avec notamment **Fionnuala Ní Aoláin**, rapporteur spéciale des Nations unies sur la promotion et la protection des droits de l'Homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste, **Chak Sopheap**, directrice du Cambodian Center for Human Rights (CCHR), **M. Rahmadi**, **M. Azharuddin**, **Mme Rahayu Lestari**, **Mme Randy Yoeliawan** et **Lt Col Bambang Sugiarto**, membres de la Commission indonésienne de mise en oeuvre du droit international humanitaire.



Alliance globale des Institutions nationales des droits de l'Homme (GANHRI)

Le monde compte près de 110 INDH, dont environ 77 sont accréditées de statut A auprès des Nations unies. GANHRI réunit toutes les Institutions nationales du monde, une fois par an, à Genève, à l'occasion de l'une des séances du Conseil des droits de l'Homme des Nations unies. Tous les trois ans, une réunion thématique des INDH est également organisée à l'automne. En 2018, GANHRI s'est réuni à Marrakech autour du thème des défenseurs des droits de l'Homme et du rôle des INDH.

L'accréditation des INDH vise à vérifier, tous les cinq ans, la conformité de la composition, du mandat et du fonctionnement indépendant des Institutions nationales à la Résolution des Nations unies dite des Principes de Paris. Elle est la pierre angulaire de la crédibilité des Institutions nationales dans le système international de promotion et de protection des droits de l'Homme.

Le processus d'accréditation est de la compétence du Sous-comité d'accréditation des INDH (SCA), sous les auspices du Haut-commissariat aux droits de l'Homme des Nations unies. Celui-ci est composé d'un membre par région du monde. Il se réunit deux fois par an à Genève. Magali Lafourcade, secrétaire générale de la CNCDH, a été élue par le réseau européen des INDH pour siéger au SCA. Elle en est devenue la présidente en novembre 2017. En mars 2018, lors de la réunion annuelle de GANHRI à Genève, elle a présenté les axes de la réforme du SCA qu'elle entend mener dans le cadre de sa présidence.



Réseau européen des Institutions nationales des droits de l'Homme (ENNHRI)

La CNCDH est l'un des membres fondateurs du réseau européen des INDH (ENNHRI), qu'elle a d'ailleurs présidé pendant 4 ans. Elle a largement contribué à sa reconnaissance par les institutions de l'Union européenne et les organes du Conseil de l'Europe.

Composé de 41 Institutions nationales, dont plus de la moitié sont accréditées de statut A auprès des Nations unies, le réseau ENNHRI a pour objectif d'une part de soutenir les INDH européennes et de renforcer leurs capacités, d'autre part d'élaborer des positions communes dans les enceintes européennes.

En 2018, le réseau ENNHRI a mené une série d'activités dans lesquelles la CNCDH s'est largement investie :

- **Legal Working Group** : ce groupe de travail est chargé du suivi de la réforme du système de la *Convention européenne des droits de l'Homme* et des travaux menés au sein du Comité directeur pour les droits de l'Homme du conseil de l'Europe au duquel ENNHRI a le statut d'observateur.

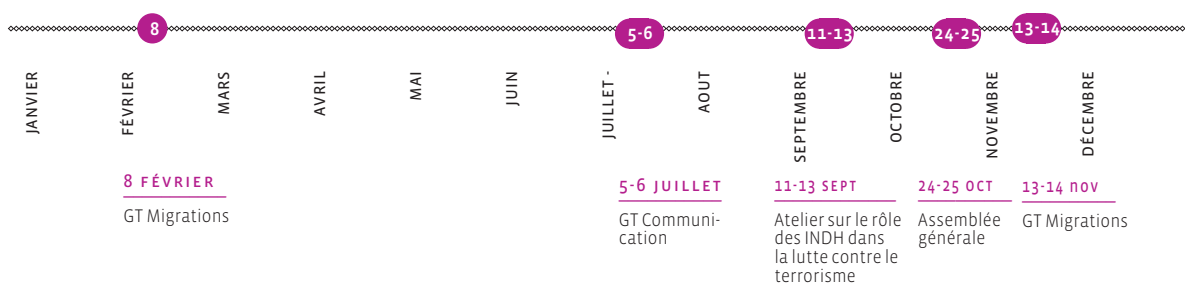
- **GT Migrations**

Le GT a pour objectif de promouvoir le rôle des INDH dans le domaine des migrations dans un contexte de crise des politiques migratoires européennes. Le GT a notamment échangé sur la situation aux frontières et la rétention des mineurs.

- **GT sur les droits économiques et sociaux**
- **Groupe de travail « Entreprises et Droits de l'Homme »** : les membres du groupe de travail ont notamment adopté une déclaration sur la mise en oeuvre de la Recommandation du Conseil de l'Europe de 2016 et sur le projet de traité entreprises et droits de l'Homme.

- **Groupe de travail Communication** : réunis à Berlin, les membres du GT ont en particulier échangé sur la nécessité de faire évoluer le discours porté actuellement sur les droits de l'Homme.

La CNCDH participe aussi activement aux GT handicap et Objectifs de développement durable.





Le Réseau francophone : l'AFCNDH,

Association Francophone des Commissions Nationales des Droits de l'Homme

L'AFCNDH a pour mission de contribuer à la création, au développement et au renforcement d'Institutions nationales des droits de l'Homme, fortes et indépendantes, en apportant une assistance technique et en assurant un suivi régulier.

Pour mener cette mission, l'AFCNDH en partenariat avec l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme (HCDH), le Réseau africain des Institutions nationales des droits de l'Homme (RINADH) et d'autres partenaires, participe au renforcement des capacités des INDH en suivant un plan stratégique intégré, adopté tous les ans, qui se décline en activités thématiques.

Michel Forst, pour la CNCNDH, assure le secrétariat général de l'AFCNDH.

En savoir plus : <http://afncdh.org>



Le point focal de l'Agence européenne des droits fondamentaux : l'IFDL

L'Institut français des droits et libertés

L'Institut français des droits et libertés (IFDL), affilié à la CNCNDH, est le Point focal français qui fait partie du réseau des 28 points focaux (FRANET) de l'Agence européenne des droits fondamentaux (FRA). Chaque année, il collecte des données et mène des études auprès d'acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux sur des thématiques que la FRA souhaite aborder et comparer au sein des États membres de l'UE.

Michel Forst, pour la CNCNDH, assure le secrétariat général de l'IFDL.

En savoir plus sur l'IFDL : <http://ifdl-france.org/>



La CNCNDH interagit depuis de nombreuses années avec l'Agence de l'Union européenne pour les droits fondamentaux (FRA). Elle a établi une relation solide avec son directeur, Mickael O'Flaherty, et ses équipes.

En 2018, la CNCNDH a co-réalisé avec la FRA un film d'animation de la série "1jour1actu" sur la *Charte européenne des droits fondamentaux*.
> www.cncdh.fr/fr/actualite/2-minutes-pour-comprendre-la-charte-des-droits-fondamentaux-de-l-union-europeenne

En savoir plus sur la FRA : <http://fra.europa.eu/fr>

Liste des **personnes et
organismes auditionnés**
en 2018

Avis sur la privation de liberté des mineurs

Lahoucine Ait Ben Idir, directeur adjoint du CEF de Saint Denis le Thiboult

Patrick Alecian, pédopsychiatre

Camille Aspeele, vice-présidente chargée des fonctions de juge des enfants du Tribunal de grande instance de Quimper

Dominique Attias, vice-bâtonnière, avocate membre de l'Antenne des mineurs du barreau de Paris

Elisabeth Audouard, avocate au barreau de Marseille et responsable de l'Antenne des mineurs

Geneviève Avenard, Défenseure des enfants

Cécile Baessa, directrice adjointe du centre pénitentiaire de Villeneuve-lès-Maguelone, chargée du quartier des mineurs et du quartier de semi-liberté

Laurence Bellon, présidente du Tribunal pour enfants de Marseille

Sophie Benhaim, secrétaire générale adjointe de la CGT PJJ

Florent Boitard, magistrat, chargé de mission auprès de l'Union syndicale des magistrats

Sophie Bondil, directrice de l'établissement pénitentiaire pour mineurs de Marseille

Aimé Bouwe, responsable d'unités éducatives de l'établissement pénitentiaire pour mineurs de Marseille

Béatrice Briout, secrétaire générale de l'UNSA PJJ

Pascale Bruston, présidente du Tribunal pour enfants de Paris

Christophe Caron, secrétaire national du SNPES-PJJ/FSU

Catherine Cervera, directrice du service éducatif de l'établissement pénitentiaire pour mineurs de Porcheville

Sandrine Chabaneix, vice-présidente du Tribunal de grande instance de Nanterre, représentante de l'association française des magistrats, de la jeunesse et de la famille

Marc Charmain, membre de l'UNSA PJJ

Vincent Charmoillaux, magistrat, secrétaire national du Syndicat de la magistrature

Paul Chevalier, éducateur au sein de l'association Hors la rue

Marie-Noëlle Collobert, procureure au Parquet des mineurs du Tribunal de grande instance de Quimper

Aurore Daniel, directrice fonctionnelle du 3^{ème} groupe de la PJJ

Marine Denarnaud, élève directrice du centre pénitentiaire de Villeneuve-lès-Maguelone

Stéphane Deschamps, directeur du CEF de Saint Denis le Thiboult

Laetitia Dhervilly, cheffe du Parquet des mineurs du Tribunal de grande instance de Paris

Sophie Diehl, conseillère technique Justice des Enfants et des Adolescents, Citoyens&Justice

Guillaume Diruit, responsable de l'Unité éducative de milieu ouvert (UEMO) 'Garrigues' du Service territorial éducatif de milieu ouvert (STEMO) de Montpellier, PJJ de l'Hérault, centre pénitentiaire de Villeneuve-lès-Maguelone

David Dufour, vice-procureur à la section famille jeunesse du Parquet du Tribunal de grande instance de Marseille

Elise Fradet, chargée de mission, responsable des questions pénitentiaires, direction du réseau territorial, Défenseur des droits

Karine Geneste, responsable d'unités éducatives de l'établissement pénitentiaire pour mineurs de Marseille

Gilles Grancher, directeur territorial adjoint de la PJJ, au CEF de Saint Denis le Thiboult

Adeline Hazan, contrôleur générale des lieux de privation de liberté

Nathalie Jaffre, directrice de l'établissement pénitentiaire pour mineurs de Porcheville

Marielle Joudrain, directrice de l'enseignement de l'établissement pénitentiaire pour mineurs de Porcheville

Pierre Joxe, ancien ministre, avocat au barreau de Bobigny

Annie Kensey, statisticienne de l'administration pénitentiaire

Guillaume Lardanchet, éducateur au sein de l'association Hors la rue

François Lavernhe, secrétaire général de la CGT PJJ

Nathalie Leclerc Garret, trésorière nationale de l'Union syndicale des magistrats

Marie Lieberherr, cheffe du pôle Défense des droits de l'enfant, Défenseur des enfants

Marie-Josée Marand-Michon, vice-présidente du Tribunal de grande instance de Créteil, représentante de l'association française des magistrats, de la jeunesse et de la famille

Aurélié Martinière, directrice adjointe de l'établissement pénitentiaire pour mineurs de Marseille

Stéphanie Martinon, directrice du CEF « Les cèdres » de Marseille

Madeleine Mathieu, directrice de la PJJ

Stéphane Mathon, chef de détention de l'établissement pénitentiaire pour mineurs de Marseille

Adeline Midez, juge des enfants au Tribunal de grande instance de Dijon

Jean Moineville, substitut auprès du Parquet des mineurs du Tribunal de grande instance de Paris

Bénédicté Morfin, directrice adjointe de l'établissement pénitentiaire pour mineurs de Porcheville

Laurent Mucchielli, sociologue, directeur de recherches au CNRS au laboratoire méditerranéen de sociologie

Sonia Ollivier, secrétaire nationale du SNPES-PJJ/FSU

Michèle Paquentin, directrice territoriale adjointe PJJ de l'établissement pénitentiaire pour mineurs de Marseille

Jacques Paris, chef d'établissement du centre pénitentiaire de Villeneuve-lès-Maguelone

Olivier Peyroux, sociologue

Erwan Quentric, psychologue au sein du CEF « Les cèdres » de Marseille

Marie-Hélène Roux-Darphin, directrice territoriale de la PJJ de l'Hérault

Mohamed Sahli, responsable d'unités éducatives de l'établissement pénitentiaire pour mineurs de Marseille

Nicolas Sallee, sociologue, professeur à l'Université de Montréal

Laurence Tartour, avocate, référente du pôle pénal de l'Antenne des mineurs du barreau de Paris

Aurélié Thibaud, directrice des enseignements de l'établissement pénitentiaire pour mineurs de Marseille

Anaïs Vrain, magistrate, secrétaire nationale du Syndicat de la magistrature

Avis sur le projet de Convention sur les crimes contre l'humanité

Hervé Ascensio, professeur de l'École de droit de la Sorbonne

Lara Danguy-des-Déserts, chargée de mission « justice pénale internationale » auprès du Directeur des affaires juridiques du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Aurélia Devos, vice-procureur et chef de section auprès du tribunal de grande instance de Paris, au pôle crimes contre l'humanité, crimes et délits de guerre

Joël Hubrecht, responsable du programme Justice pénale internationale et justice transitionnelle à l'Institut des Hautes Etudes sur la Justice

Nicolas Le Coz, commandant en second à l'Office central de lutte contre les crimes contre l'humanité, les génocides et les crimes de guerre

Ludovic Legrand, conseiller juridique en Droit international public au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Hugo Relva, conseiller juridique à Amnesty International

William Schabas, professeur de droit international à l'École de droit de la Middlesex University

Avis sur le projet de loi *Pour une immigration maîtrisée et un droit d'asile effectif*

Patrick Berdugo, avocat, vice-président d'Avocats pour la défense des droits des étrangers (ADDE)

Olivier Cahn, maître de conférences en droit pénal à la faculté de droit de Cergy-Pontoise et chercheur au CESDIP-CNRS

Hélène Gacon, avocate, membre du Syndicat des Avocats de France

Ralf Gruenert, représentant de l'Agence des Nations unies pour les réfugiés (HCR)

Patrick Hamon, contrôleur général, sous-directeur de l'immigration irrégulière et des services territoriaux, Direction centrale de la police aux frontières (DCPAF)

Caroline Laly-Chevalier, représentante de l'Agence des Nations unies pour les réfugiés (HCR)

Didier Leschi, directeur général de l'OFII

Ivan Pertuy, magistrat, membre du conseil syndical de l'Union syndicale des magistrats administratifs (USMA)

Oumayma Selmi, avocate, membre d'ELENA

Avis « Agir contre les maltraitements dans le système de santé : une nécessité pour respecter les droits fondamentaux »

Baptiste Beaulieu, médecin généraliste, romancier et blogueur

Clara De Bord, directrice d'hôpital et blogueuse

Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé

Estelle Carde, sociologue

Lila Charef, co-directrice et responsable juridique du CCIF

Michel Delcey, médecin coordinateur du centre mutualiste neurologique et du foyer Les Aramons, Association des Paralysés de France

André Deseur, vice-président du Conseil national de l'Ordre des médecins

Charles Luc Dzegala, responsable des questions sociales à l'ISNI et psychiatre

Xavier Emmanuelli, fondateur du SAMU social de la ville de Paris, ancien praticien hospitalier et responsable du réseau national souffrance psychique et précarité

Claire Georges-Tarragano, responsable médicale de la PASS (Permanences d'accès aux soins de santé de l'Hôpital St Louis (Paris), présidente de l'association CollectifPASS, coordonnatrice de l'ouvrage « Soigner (l')

humain : manifeste pour un juste soin au juste coût »

Véronique Ghadi, cheffe de projet direction de l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins, Haute autorité de santé

Marie-Hélène Lahaye, juriste et blogueuse
Sophie Guillaume, présidente du Collège nationale des sages-femmes de France

Martine Lalande, médecin généraliste engagée en faveur du Tiers Payant

Daria Marx, militante pour le Collectif gras politique

Didier Menard, médecin généraliste, initiateur de la maison de santé des francs moisins, ancien président du SMG

Marie Milder, militante pour le Collectif gras politique

Antoine Reydellet, secrétaire général de l'ISNI (syndicat des internes) et médecin du travail

Muriel Salle, historienne du genre et de la médecine

Djéa Saravane, chef de Service, directeur de l'enseignement Paris Sud, spécialiste de la douleur

Valentine Trepied, sociologue, docteure l'EHESS, spécialiste des EHPAD

Martin Winckler, médecin, écrivain, essayiste et blogueur

Avis "Protection de la vie privée à l'ère numérique"

Anton Battesti et Ophélie Gerullis, direction des relations institutionnelles, Facebook France

Benjamin Bayart, co-fondateur de la « Quadrature du net »

Bernard Benhamou, secrétaire général de l'institut de la souveraineté numérique, défenseur de la neutralité des réseaux et délégué dans le cadre du sommet des Nations unies sur la question des données personnelles

Come Berbain, conseiller transformation numérique de l'État et sécurité numérique au Secrétariat d'État chargé du numérique

Philippe Coen, Respect Zone

Anthony Duplan, chef du bureau droit constitutionnel et droit public général à la Direction des Affaires civiles et du Sceau du ministère de la Justice

Olivier Esper et **Benjamin Du Chaffaut**, Google France

Pierre-Olivier Gibert, président de l'Association française des correspondants aux données personnelles (AFCDP)

Sophie Kwasny, directrice de l'unité de protection de données du Conseil de l'Europe

Jean Lessi, secrétaire général de la CNIL

Clyde Long de Lugo, Directeur des relations institutionnelles de Snap Inc

Christophe Masutti et **Pierre-Yves Gosset**, respectivement co-président et directeur de Framasoft

Jean-Marc Merriaux, inspecteur général de l'administration de l'Education nationale et de la recherche (IGAENR)

Marylou le Roy et **Yann Bonnet**, équipe permanente du Conseil national du Numérique

Avis sur la situation des personnes migrantes à la frontière franco-italienne

Agnès Antoine, Tous migrants

Maud Bagaria, Secours catholique

Elizabeth Barka, directrice de la réglementation de l'intégration et des migrations, préfecture des Alpes Maritimes

Cécile Bataille, capitaine de police de la direction départementale de la police aux frontières des Alpes-Maritimes

Jean-Marie Bernard, président du département des Hautes-Alpes

Cécile Bigot-Dekeyzer, préfète des Hautes-Alpes

Maeva Binimelis, avocate, membre du SAF

Commandant divisionnaire Hervé Bluteau, chef de service, DDPAF de Menton

Gérard Bonnet, La Roya Citoyenne

Capitaine Jean-Marc Branca, adjoint au

coordonnateur des services de la DDPAF

Henri Busquet, président de la section de la ligue des droits de l'Homme de Nice

Anne Chavane, RESF FCPE

Philippe Collet, délégué à la pastorale des migrants de Nice

Souani Cotto, Ligue des droits de l'Homme

Pascaline Curtet, La Cimade

Mireille Damiano, avocate, membre du SAF

Delphine Defrade, La MAPEmonde

Jean-Gabriel Delacroy, sous-préfet, directeur de cabinet de Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes

Benoît Ducos, Tous migrants

François Estrangin, La pastorale des migrants

Christophe Di Fraja, adjoint au directeur de l'enfance, DGA pour le développement des solidarités humaines

Agnès Freyermuth, Secours catholique

Gérard Fromm, maire de Briançon

Daniel Gilbert, président de la Maison des jeunes et de la culture

Agnès Gillino, coordinatrice générale de Médecins du monde

Joël Giraud, député de la 2^{ème} circonscription des Hautes-Alpes

Catherine Gros, La Roya Citoyenne

Cédric Herrou, président de Défends ta citoyenneté

Ariane Junca, Médecins du Monde

Anaïs Lambert, Fondation de Nice

Martine Landry, Amnesty International France

Julie Laville, Cellule médicale du Refuge

Agnès Lerolle, membre de la Coordination des acteurs locaux à la frontière franco-italienne pour les migrants (Caffim)

Luc Marchello, directeur de la Maison des jeunes et de la culture

Maurizio Marmo, Caritas

Elisabeth Marque et **Marie France Fenet**, La Cimade

Patrick Marsauch, La Cimade de Gap

Sylvia Massara, bénévole italienne

Pierre Mathieu, adjoint au Chef du Bureau des Examens Spécialisés direction de la réglementation, l'intégration et des migrations

Augustin Mayolo, directeur de l'association

pour la promotion des actions sociales et éducatives (APPASE)

Céline Monnet, Secours catholique à Briançon

Anne Moutte, maraudeuse

Commissaire Jean-Philippe Nahon,

commissaire de la direction centrale de la police aux frontières des Alpes-Maritimes

David Nakache, président de Tous citoyens

Assane Ndaw, directeur adjoint du centre de rétention administrative de Nice, Forum réfugiés-Cosi

Zia Oloumi, avocat

Emilie Pesselier, chargée de mission à la frontière franco-italienne, Anafé

Elena Prestt, coordinatrice de Terre des Hommes, Field Officer

Stéphanie Reverre-Guepratte, directrice départementale adjointe de la cohésion sociale

Eric Rose, directeur territorial de l'OFII

Jean-Bernard Rouffignac, commandant de police, Direction centrale de la police aux frontières

Michel Rousseau, Tous migrants

Michel Ruher, ADN et RESF

Nicole Scheck, médiatrice sociale d'Habitat et citoyenneté

Jérôme Scholly, directeur général des services (DGS), conseil départemental des Hautes - Alpes

Claude Seguin, coordinateur de Welcome 06

Auguste Verola, vice-président du conseil départemental des Alpes-Maritimes

Philippe Wyon, Réfuges solidaires

Miléna Zarev, responsable du CADA de France Terre d'Asile à Gap

Daniela Zitarosa, Intersos

Avis relatif à l'approche fondée sur les droits de l'Homme

Marion Carrel, maître de conférences en sociologie à l'Université de Lille 3

Emmanuel Decaux, professeur de droit international public à l'université Panthéon-

Assas Paris II

Mary Doris, militante ATD Quart Monde

Hervé Lefeuve, ATD Quart Monde, responsable des Ateliers du croisement des savoirs et des pratiques

Jean-Michel Lucas, maître de conférences à l'Université Rennes 2 (sciences économiques), consultant en politique culturelle

Patrice Meyer-Bisch, coordonnateur de l'Institut interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'Homme (IIEDH) et de la Chaire Unesco pour les droits de l'Homme et la démocratie, Université de Fribourg

Frédéric Penaud, responsable du service social au Conseil départemental des Côtes d'Or

Suzanne Rosenberg, sociologue, responsable du Réseau national du croisement et des savoirs d'ATD Quart Monde

Olivier de Schutter, professeur de droit international à l'Université catholique de Louvain, ancien rapporteur spécial des Nations unies pour le droit à l'alimentation

Colette Théron, déléguée pour le croisement des savoirs en région Champagne-Ardenne

Avis sur l'incidence de la législation relative à la lutte contre le terrorisme sur l'action humanitaire

Françoise Bouchet-Saulnier, directrice juridique de Médecins sans frontières

Agnès Callamard, Rapporteuse spéciale des Nations unies sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires

Stéphane Kolanowski, conseiller juridique principal à la Délégation du CICR auprès de l'Union européenne et de l'OTAN

Naz K. Modirzadeh, directrice du Programme sur le droit international et les conflits armés de la Harvard Law School

Magali Mourlon, coordinatrice de programme à NGO VOICE

Hilde Sagon, Conseillère juridique principale à la Délégation du CICR auprès de l'Union

européenne et de l'OTAN

Avis relatif à l'assistance médicale à la procréation

Vincent Bres, président de l'association Procréation Médicalement Anonyme, et **Timothée Marteau**, trésorier

Laurence Brunet, juriste, chercheure associée à l'Institut des sciences juridique et philosophique de la Sorbonne (ISPJ)

Marie-Xavière Catto, maître de conférences en droit public à l'université Paris I Panthéon Sorbonne

Pr. René Frydman, gynécologue obstétricien à l'hôpital Foch de Suresnes

Pr. Michaël Grynberg, chef du service de médecine de la reproduction et préservation de la fertilité à l'hôpital Antoine Béchère de Clamart

Léa Karpel, psychologue clinicienne à l'Hôpital Foch de Suresnes

Dr. Hélène Letur-Konirsch, endocrinologue, co-présidente du Groupe d'Etudes sur le Don d'Ovocytes, Institut Mutualiste Montsouris

Laurence Marion, conseillère d'État

Christophe Masle, président-fondateur de l'Association des enfants du don

Aude Mirkovic, maître de conférences en droit privé à l'université d'Evry

Pr. François Oliiviennes, gynécologue-obstétricien spécialiste de la reproduction

Marie-Claude Picardat, coprésidente et **Marie Bozzi**, trésorière, Association des Parents et futurs parents Gays et Lesbiens (APGL)

Dominique Quiniau, membre du Comité consultatif national d'éthique (CCNE)

Caroline Rehbi, co-présidente, **Danielle Gaudry** et **Gaëlle Marinthe**, membres en charge des questions de bioéthique, Panning Familial

Irène Théry, directrice d'études à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS)

Pr. Stéphane Viville, praticien hospitalier spécialiste de la biologie de la reproduction, CHU de Strasbourg

Jean-Pierre Winter, psychanalyste

Avis "Lutte contre les violences sexuelles : une situation d'urgence, un enjeu pour les droits fondamentaux"

Brigitte Bricout, présidente, et **Isabelle Dumont**, chargée de mission communication et développement associatif de Femmes pour le dire, Femmes pour agir (FDFA)

Martine Brousse, présidente de la Voix de l'enfant

Catherine Chabrun (DEI-France et co-coordinatrice), **Colette Duquesne** (DEI-France), **Andréa Couzy** (ECPAT France) et **Mamédi Diarra** (Forum Français de la Jeunesse), du collectif Agir ensemble pour le droit des enfants

Nathalie Colette-Basecqz, professeure de droit à l'université de Namur

Audrey Darsonville, professeure à la faculté de droit Lille 2 et directrice du M2 Études pénales et criminelles

Julie Desrosiers, professeure de droit à l'université Laval/Québec

Laetitia Dhervilly, vice-procureure de la République, cheffe de la section des mineurs, tribunal de grande instance de Paris

Katia Dubreuil, présidente, et **Anaïs Vrain**, secrétaire nationale du syndicat de la magistrature

Catherine Le Magueresse, juriste, ancienne présidente de l'Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail

Armelle Le Bigot-Macaux, présidente du Conseil français des associations pour les droits de l'Enfant (COFRADE) et d'Agir contre la prostitution des enfants (ACPE),

Ghada Hatem, gynécologue-obstétricien, cosignataire de l'appel sur la pornographie et les jeunes

Valérie Malabat, pénaliste, spécialiste des infractions sexuelles

Arthur Melon, responsable plaidoyer de l'ACPE
Emmanuelle Piet, présidente du collectif

féministe contre le viol (CFCV)

Inès Revolat, chargée de mission plaidoyer du COFRADE

Muriel Salmona, psychiatre, présidente de l'association mémoire traumatique et victimologie

Avis sur le projet de loi de programmation 2018-2022 et de réforme de la justice

Laurence Blisson, magistrate, secrétaire générale du syndicat de la magistrature

Evelyne Bonis-Garçon, professeure de droit privé et sciences criminelles à l'université de Bordeaux

Béatrice Brugère, magistrate, secrétaire générale d'Unités-Magistrats FO

Marie Cretenot, juriste, responsable du plaidoyer à l'Observatoire international des prisons

Jean Danet, avocat honoraire, maître de conférences en droit privé et sciences criminelles à l'université de Nantes, membre du Conseil supérieur de la magistrature

Lucie Delaporte, magistrate instructeur au TGI de Bobigny- vice-présidente de l'association française des magistrats instructeurs (AFMI)

Carine Denoix-Benteux, avocate, membre du CNB et présidente de la commission textes

Franck Dymarski, avocat, membre de la conférence des Bâtonniers

Christiane Feral-Schuhl, avocate, ancien Bâtonnier de Paris, présidente du Conseil national des Barreaux (CNB)

Ludovic Fossey, premier vice-président chargé de l'application des peines au TGI de Créteil, secrétaire général de l'ANJAP

Pascal Gastineau, président de l'association française des magistrats instructeurs (AFMI), magistrat instructeur au pôle financier de Paris

Catherine Gazzeri, avocate, membre de la conférence des bâtonniers et du CNB

Marc Emmanuel Gounot, secrétaire général de l'association française des magistrats instructeurs (AFMI), magistrat instructeur au TGI de Lyon

Marc Lifchitz, magistrat, secrétaire général adjoint d'Unités-Magistrats FO

Julien Magnier, secrétaire national de la CGT insertion probation (SPIP CGT)

Vincent Penard, avocat, membre du CNB

Juliane Pinsard, secrétaire nationale du syndicat de la magistrature

Emmanuel Raskin, avocat, membre du CNB

Flavie Rault, directrice adjointe en charges des politiques partenariales, maison d'arrêt de Paris la Santé, secrétaire nationale MA de la Santé, Syndicat national des directeurs pénitentiaires (SNDP)

Laurence Roques, avocate, présidente du syndicat des avocats de France (SAF)

Roy Spitz, avocat, membre du CNB

Gérard Tcholakian, avocat, membre du SAF

Avis sur le racisme et les discriminations dans le sport

Aurélie Bresson, fondatrice et directrice générale de « Les Sportives Magazine »

Armand de Rendinger, consultant et expert dans le domaine du sport olympique

Lionel Gauthier, référent de la Fondation Lilian Thuram pour l'éducation contre le racisme

Dominique Guibert, secrétaire général de la Ligue des droits de l'Homme

Jean-Pierre Guily, président de l'Office Municipal de l'Education Physique et du Sport (OMEPS) de la ville de Nanterre

Frédéric Laferriere, délégué départemental du Comité USEP 75, Union sportive de l'enseignement du premier degré

Patrick Mignon, sociologue, professeur à l'EHESS, chercheur à l'INSEP, membre du Comité Scientifique du Think tank Sport et Citoyenneté

Marie-Cécile Naves, directrice des Etudes de Sport et Citoyenneté

Arnaud Ngatcha, conseiller communication et stratégie, partenariats, lutte contre les discriminations au ministère des Sports

Pierre-Vitor Pereira, membre de l'Office Municipal de l'Education Physique et du Sport (OMEPS) de la ville de Nanterre

Ryadh Sallem, président de la commission sport de la Licra

Lilian Thuram, directeur de la Fondation Lilian Thuram pour l'éducation contre le racisme



CHIFFRES CLEFS



Statut

A

La CNCDH est une Institution nationale des droits de l'Homme accréditée de statut A auprès des Nations unies

4

 MISSIONS

Conseil, contrôle, monitoring, éducation aux droits de l'Homme

4

 RAPPORTEUR NATIONAL INDÉPENDANT

La CNCDH est rapporteur national indépendant sur 4 thématiques : la **lutte contre le racisme sous toutes ses formes** depuis 1990, la **lutte contre la traite des êtres humains** depuis 2014, la **mise en oeuvre des Principes directeurs pour les entreprises et les droits de l'Homme** depuis 2017 et la **lutte contre la haine anti-LGBTI** depuis 2018.



PRIX DES DROITS DE L'HOMME

5

 PROJETS RÉCOMPENSÉS

Chaque année, la CNCDH décerne le Prix des droits de l'Homme de la République française à 5 projets et remet une mention spéciale à 5 autres associations.

PLURALISME INDÉPENDANCE

64

 MEMBRES

Personnalités qualifiées, représentants de la société civile renouvelés tous les trois ans

5

 PÔLES

10



ASSEMBLÉES
PLÉNIÈRES PAR AN

Plus de **90** AVIS
adoptés en assemblée plénière



Près de **20** RAPPORTS ET ÉTUDES



Près de **20** DÉCLARATIONS
ADOPTÉES EN ASSEMBLÉE
PLÉNIÈRE



La CNC DH a été AUDITIONNÉE

près de **200** fois
notamment par les commissions de
l'Assemblée nationale et du Sénat




+ 350
Suiveurs sur Twitter par mois



AU NIVEAU NATIONAL

Près de **1000** AUDITIONS
experts, institutions, associations,
administrations, universités...



10 MISSIONS
D'INVESTIGATION

Plus de **250**
Réunions en pôle et
groupes de travail
Préparation et validation des textes.



La CNC DH a organisé

près de **50** ÉVÉNEMENTS
(conférences de presse, colloques,
conférences...)



La CNCDH est
acteur de

3

RÉSEAUX DES
INSTITUTIONS
NATIONALES
DES DROITS DE L'HOMME
GANHRI, ENNHRI et AFCNDH



La CNCDH INTERAGIT
avec



NATIONS UNIES
DROITS DE L'HOMME
HAUT-COMMISSARIAT



COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE



Organisation
internationale
du Travail



ORGANISATION
INTERNATIONALE DE
la francophonie



DES POLITIQUES MEILLEURES
POUR UNE VIE MEILLEURE



EUROPEAN UNION AGENCY
FOR FUNDAMENTAL RIGHTS

AU NIVEAU INTERNATIONAL

La CNCDH a participé à

20



EXAMENS DE LA FRANCE
PAR DES ORGANES DES
TRAITÉS DES NATIONS UNIES



près de

150

RENCONTRES
INTERNATIONALES

Assemblées générales et groupes de travail
ENNHRI et GANHRI, colloques et séminaires
internationaux

La CNCDH a rencontré

près de **120**

DES DÉFENSEURS DES
DROITS DE L'HOMME



DATES CLEFS



2012

2013

2014

2015



RÉUSSITES PLAIDOYER



NOVEMBRE 2012

Ajout des premières exceptions légales au délit de solidarité

MI 2013

Début de la publication des avis au Journal officiel

OCTOBRE 2013

Création du logo de la CNCDH

OCTOBRE 2013

Lancement du nouveau site Internet de la CNCDH

MAI 2014

Rapporteur national indépendant sur la lutte contre la traite et l'exploitation des êtres humains

NOVEMBRE 2014

La CNCDH devient membre de la Plateforme RSE

MAI 2015

Ajout d'un 21^e critère de discrimination "précarité économique et sociale"

GRANDS ÉVÉNEMENTS



SEPTEMBRE 2012

Installation de la CNCDH par le Premier ministre

DÉCEMBRE 2012

Remise du Prix des droits de l'Homme

DÉCEMBRE 2013

Remise du Prix des droits de l'Homme

FÉVRIER 2014

Colloque "Excision, parlons-en !"

DÉCEMBRE 2014

Remise du Prix des droits de l'Homme

MAI 2015

Colloque "Les nouveaux visages de l'esclavage"

DÉCEMBRE 2015

Colloque « Mobilisation internationale contre l'esclavage moderne » au Sénat, en partenariat avec l'OIT

DÉCEMBRE 2015

Remise du Prix des droits de l'Homme

2016

MAI 2016

Mission d'évaluation du Plan "Femmes, paix et sécurité"

FÉVRIER 2016

Colloque à l'occasion de la parution de l'ouvrage "*Les grands avis de la CNCDH*"

MAI 2016

Université populaire avec ATD Quart Monde sur le mal-logement

OCTOBRE 2016

Colloque "Un autre regard porté sur l'Autre"

DÉCEMBRE 2016

Remise du Prix des droits de l'Homme

2017

AVRIL 2017

Rapporteur national indépendant sur la politique "entreprises et droits de l'Homme"

JANVIER 2017

Abandon du Projet de loi constitutionnelle de protection de la Nation

DÉCEMBRE 2017

Abandon du concept de "pays tiers sûr" dans le Projet de loi "Asile et Immigration"

JANVIER 2017

Soirée-débat "Pas de sécurité sans libertés"

JANVIER 2017

Colloque "Hommage à René Cassin" organisé avec l'IIDH, Strasbourg

SEPTEMBRE 2017

Conférence-débat sur le code de la sécurité intérieure

DÉCEMBRE 2017

Remise du Prix des droits de l'Homme

2018

AVRIL 2018

Rapporteur national indépendant sur la lutte contre la haine anti-LGBT

MARS 2018

Présentation du nouveau plan PANCRA qui reprend un grand nombre des recommandations de la CNCDH

PRINTEMPS 2018

Recommandations des États et des rapporteurs spéciaux dans le cadre de l'EPU qui reprennent les recommandations de la CNCDH

JUIN 2018

Ajout de nouvelles exceptions dans le CESEDA concernant le délit de solidarité

JUILLET 2018

Annnonce par le Président de la République de l'ouverture du droit de vote à toutes les personnes handicapées

MAI 2018

Colloque "Outre-mer : à vos droits!"

NOVEMBRE 2018

Colloque "*La Déclaration universelle des droits de l'Homme* Plus que jamais" avec Sciences Po

DÉCEMBRE 2018

Remise du Prix des droits de l'Homme

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

Pages 14&15 ©ShellyPerry - iStock • Page 17 ©Lemieux - iStock • Page 23 ©Sebra - Adobestock • Page 24 ©holwichaikawee - Adobestock • Page 24 ©Zerbor - Adobestock • Page 25 ©Stadtrat - Adobestock • Page 25 ©Laurène Chesnel • Page 25 © barameefotolia - Adobestock • Page 26 ©Steven Wassenaar Secours catholique - Adobestock • Page 26 ©United nations • Page 26 © Tim&Annette - Freeimages • Page 25 ©Syda Productions - Adobestock • Page 25 ©Brocreative - Adobestock • Page 26 © Brian Jackson - Adobestock • Pages 29 et 40 ©Syda Productions - Adobestock • Page 29 ©Frédéric Massard - Fotolia • Page 30 ©Rafael Ben Ari - Dreamstime • Page 30 ©Monkey Business - Adobestock • Page 38 ©Miv Piv - iStock • Page 39 ©Adrien Niederhäuser - Adobestock • Pages 43, 61, 72 ©CNCDH • Page 44 ©DR et ©CICR • Page 47 ©Andrey Popov - Adobestock • Page 50 ©Conseil de l'Europe • Page 51 ©Yacine Ait Keci • Pages 56&57 ©Lemieux - iStock • Page 59 ©UnPhoto/ElmaKoic • Page 66 ©Conseil de l'Europe • Page 69 ©Eduardo Leite - iStock • Pages 70&71 ©Madia71 - iStock • Page 74 ©nito - iStock • Thenounproject

DESIGN GRAPHIQUE: CNCDH

IMPRIMEUR: LE REVEREND - MAI 2019

